



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES  
DE L'ÉTAT EN ESSONNE**

**2020  
2021**



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES  
DE L'ÉTAT EN ESSONNE**

**2020  
2021**





L'action des services de l'État, en cette année 2020-2021, a été toute entière tournée vers la crise sanitaire : pour la mise en place des mesures de freinage, pour le déploiement de la vaccination, pour le soutien aux entreprises, pour la relance de l'économie.

Parce que la pandémie nous a lancé chaque jour de nouveaux défis, parce que le confinement, les mesures barrière et le télétravail nous ont conduit à pratiquer de nouveaux modes de travail, nous avons aussi su resserrer les liens, et en créer de nouveaux : avec les collectivités locales, les maires et le Département, pour régler les mille questions soulevées par l'application quotidienne des mesures de lutte contre le virus et déployer la vaccination, avec les acteurs économiques pleinement mobilisés dans le plan de relance, avec la société civile et les associations dont le rôle, en particulier auprès des plus fragiles, est si important.

Toujours plus de contacts, et aussi toujours plus de concret : au travers du baromètre de l'action publique qui permet de suivre les résultats des réformes prioritaires, au travers des feuilles de route interministérielles qui seront bientôt adressées par le Premier ministre à chaque préfet, l'État se dote, dans chaque département, d'objectifs clairs et de résultats mesurés dans la transparence.

Au travers de ce rapport d'activité, qui rend compte de l'action de l'État en Essonne d'une manière nécessairement partielle, c'est l'action de toutes les femmes et tous les hommes engagés au service de cette action, leur engagement aussi intense que ce département et ses enjeux, qui doit être salué.

Éric Jalon,  
Préfet de l'Essonne



## FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

10

### Lutter contre l'épidémie : des premières mesures de freinage au déploiement de la stratégie de vaccination

11

Une mobilisation inédite pour freiner l'épidémie

La mise en oeuvre de la stratégie «tester, alerter, protéger»

Le déploiement de la stratégie vaccinale

L'accompagnement et le contrôle de la mise en oeuvre des protocoles sanitaires au sein des entreprises

La lutte contre les pratiques abusives

### Prévenir et combattre les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire

20

Une politique d'accompagnement global des entreprises et de leurs salariés

Des mesures d'accompagnement des entreprises

Le contrôle des risques industriels et environnementaux

### Prendre soin des populations les plus fragiles

24

Une mise à l'abri sans précédent

Une prévention des expulsions locatives renforcée

La continuité de l'aide alimentaire

La lutte contre les violences conjugales

Protéger les consommateurs

## DÉPLOYER LE PLAN DE RELANCE

30

Soutenir le monde économique

31

1 jeune, 1 solution : investir pour l'avenir

34

Accompagner les collectivités territoriales

35

La rénovation énergétique des bâtiments de l'État

38

## INVESTIR POUR LA JEUNESSE

40

L'investissement des dispositifs éducatifs dans l'école

41

La maîtrise des fondamentaux du premier degré

La réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle

L'accompagnement des publics les plus fragiles

Le développement de l'école inclusive

L'éducation à la laïcité et aux valeurs de la République

La continuité du service public de l'éducation nationale dans le cadre de la crise sanitaire

46

Un accompagnement renforcé des élèves en début et en cours d'année scolaire

Un travail concerté avec les collectivités pour équiper les élèves en matériel numérique

Accompagnement de l'organisation en mode hybride

Développement de l'offre de formation dans le cadre du plan 1 jeune, 1 solution



## 3 INVESTIR POUR LA JEUNESSE

SUITE

### L'appui ehors de l'école

48

Vacances apprenantes en 2020 et préparation de l'été 2021

Des actions éducatives pour répondre à la problématiques des rixes

La préparation du SNU

La prévention et la sensibilisation aux risques

## 4 FAIRE NATION : GARANTIR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET

52

### LUTTER CONTRE LE SÉPARATISME

#### Lutter contre les atteintes à la sécurité et à la tranquillité publique

53

La lutte contre les rixes

La lutte contre les stupéfiants

La lutte contre les rodéos motorisés

#### Une police renforcée à l'échelle des bassins de vie

60

#### La prévention en direction des jeunes

62

Les bataillons de prévention

Lutter contre la marchandisation des corps et la prostitution des mineurs

La sécurité routière et la prévention à l'égard des jeunes conducteurs

#### La lutte contre le séparatisme

64

## 5 PRÉPARER LE TERRITOIRE

68

### Les solidarités en action

69

La lutte contre la pauvreté et le service public pour l'insertion et l'emploi

L'emploi au cœur des dispositifs d'insertion

Un engagement durable en faveur de la rénovation urbaine

Des projets de territoire pour préparer l'avenir

Déploiement des Espaces France Service

### Pour un cadre de vie dynamique et durable

79

Un agenda rural pour le sud de l'Essonne

Le soutien de l'État aux projets des collectivités en territoire rural

Le soutien à la culture

## ZOOM SUR : L'ÉTAT EN MOUVEMENT

84

### Une organisation ajustée

85

Au service de l'insertion : une direction départementale unique pour l'emploi, le travail et les solidarités

Jeunesse et éducation : renforcer les synergies

Un secrétariat général commun unique pour la préfecture et les directions départementales interministérielles

50 ans après sa création, un projet de rénovation en profondeur de la cité administrative

Baromètre de l'action publique et feuille de route interministérielle : des méthodes de pilotage renouvelées et transparentes



# FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

« Une action placée sous  
le signe de la lutte contre  
l'épidémie et le soutien aux  
entreprises »



## LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE : DES PREMIÈRES MESURES DE FREINAGE AU DÉPLOIEMENT DE LA VACCINATION

Visite du Premier ministre Jean Castex le 20/08/2021 au Centre Hospitalier Sud-Essonne

Depuis le début de la crise sanitaire, les services de l'État en Essonne ont été pleinement mobilisés pour déployés la stratégie de santé publique fixée par le Gouvernement, depuis le déploiement des premières mesures de freinage, jusqu'à celui de la campagne de vaccination.

### Une mobilisation inédite pour freiner l'épidémie

La mise en œuvre des mesures de freinage, de février 2020 à août 2021, s'est traduite pour les services de l'État par une activité d'une nature et d'une ampleur inédite pour déployer dans le département les dispositions édictées par les décrets pris dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :



1174

DÉCLARATIONS DE  
RASSEMBLEMENTS  
REÇUES  
(CONTRE 802 EN 2020)



269

ARRÊTÉS  
PRÉFECTORAUX  
ÉDICTÉS POUR  
DÉPLOYER LES  
MESURES DE FREINAGE



59 729

CONTRAVENTIONS  
DRESSÉES PAR LES  
FORCES DE L'ORDRE



89

MISES EN DEMEURE  
NOTIFIÉES À DES  
ÉTABLISSEMENTS  
RECEVANT DU PUBLIC



15

FERMETURES  
ADMINISTRATIVES  
PRONONCÉES SUITES  
AUX MISES EN DEMEURE



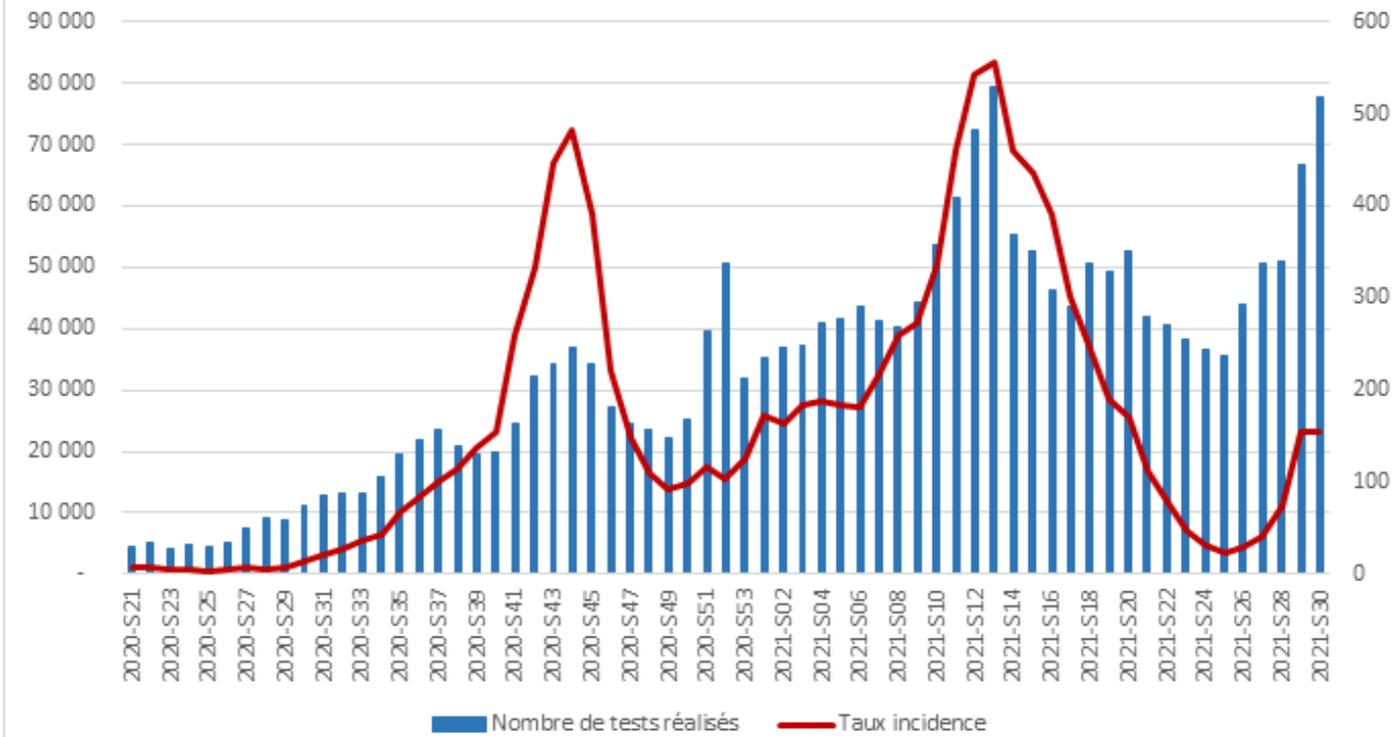
- Premières limitations des rassemblements fin février 2020
- Confinement du 14 mars au 11 mai 2020
- Couvre-feu, confinement le week-end et restrictions de déplacement entre le 17 octobre 2020 et le 3 mai 2021
- Réouverture progressive et reprise des rassemblements échelonnée du 3 mai au 30 juin 2021
- Mise en oeuvre du pass sanitaire dans le cadre des lois du 31 mai et du 5 août 2021

La mise en œuvre de ces mesures s'est effectuée dans un cadre privilégiant le **dialogue** et le **partenariat**. Pendant les périodes les plus intenses de la crise sanitaire, et notamment de mars à juillet 2020 puis, de façon quasi-ininterrompue de fin août 2020 à début juillet 2021, un comité de pilotage dédié à la gestion de la crise sanitaire présidé par le préfet, avec l'appui de l'agence régionale de santé, a réuni deux fois par semaine, en audio-conférence, les parlementaires, le président du Conseil départemental, les maires des communes les plus peuplées du département, les présidents des intercommunalités, les présidents des associations de maires, des chambres consulaires, et l'ensemble des services de l'État concernés.

Ce comité a servi de cadre aux nombreuses concertations et consultations sur le déploiement des mesures de freinage dans le département.



Evolution hebdomadaire du taux d'incidence en Essonne :  
Mai 2020 - Juillet 2021



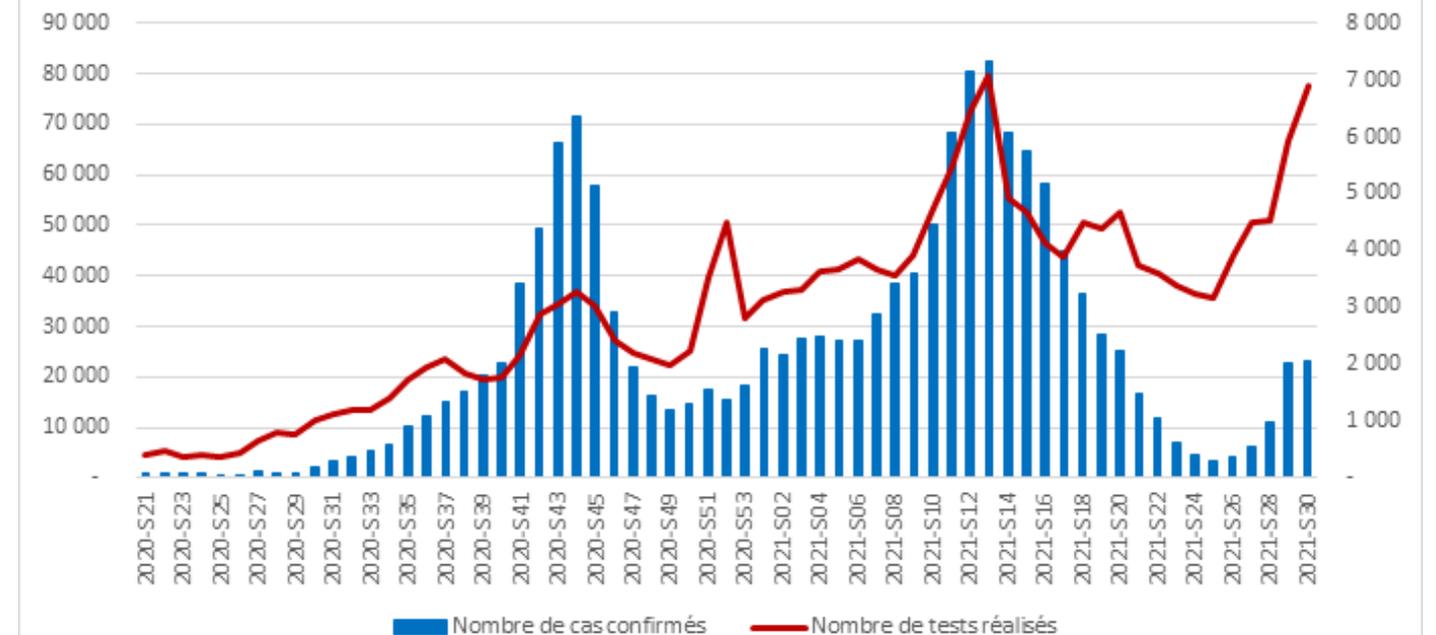
Opération de tests à Évry-Courcouronnes, en avril 2021

**La mise en oeuvre de la stratégie «tester, alerter, protéger»**

En articulation avec les collectivités territoriales, la stratégie « tester, alerter, protéger » s’est déployée dans un cadre coordonné entre la préfecture et l’agence régionale de santé. Elle s’est d’abord traduite par une forte montée en puissance des tests (voir graphique page suivante), puis par le déploiement du «contact-tracing», associé à une offre d’hébergement et d’accompagnement par la cellule territoriale d’appui à l’isolement (CTAI).

L’identification et la prise en charge des cas confirmés de COVID-19 et des personnes contacts permet en effet d’identifier et d’interrompre précocement les chaînes de transmission du virus. L’ARS a organisé avec les principaux offreurs de santé la mise en œuvre du dispositif avec notamment le Centre hospitalier Sud Francilien, le SAMU, l’Assurance maladie, les services départementaux de l’Education Nationale, les professionnels des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Evolution hebdomadaire du nombre de tests réalisés en Essonne :  
Mai 2020 - Juillet 2021





Dans ce cadre, les services de l'État ont également organisé et coordonné la distribution de masques et de gel hydro-alcoolique aux bénéficiaires des plus précaires (hôtels sociaux, accueils de jours, hébergement, habitat transitoire, bidonvilles, distribution alimentaire, points écoute accueil jeunes, missions locales jeunes, centres communaux d'action sociale des communes du département ayant des quartiers politique de la ville...).

Conformément aux engagements gouvernementaux, **l'État a pris en charge, à hauteur de 50 %, le coût d'achat de masques par les collectivités territoriales entre le 13 avril 2020 et le 1er juin 2020.**

**122 collectivités** ont bénéficié de cette dotation pour un montant total de **7,4 M€** dont 4,5 M€ pour le Conseil Départemental.

L'État a également fourni **1.294.814** masques à ses propres agents.

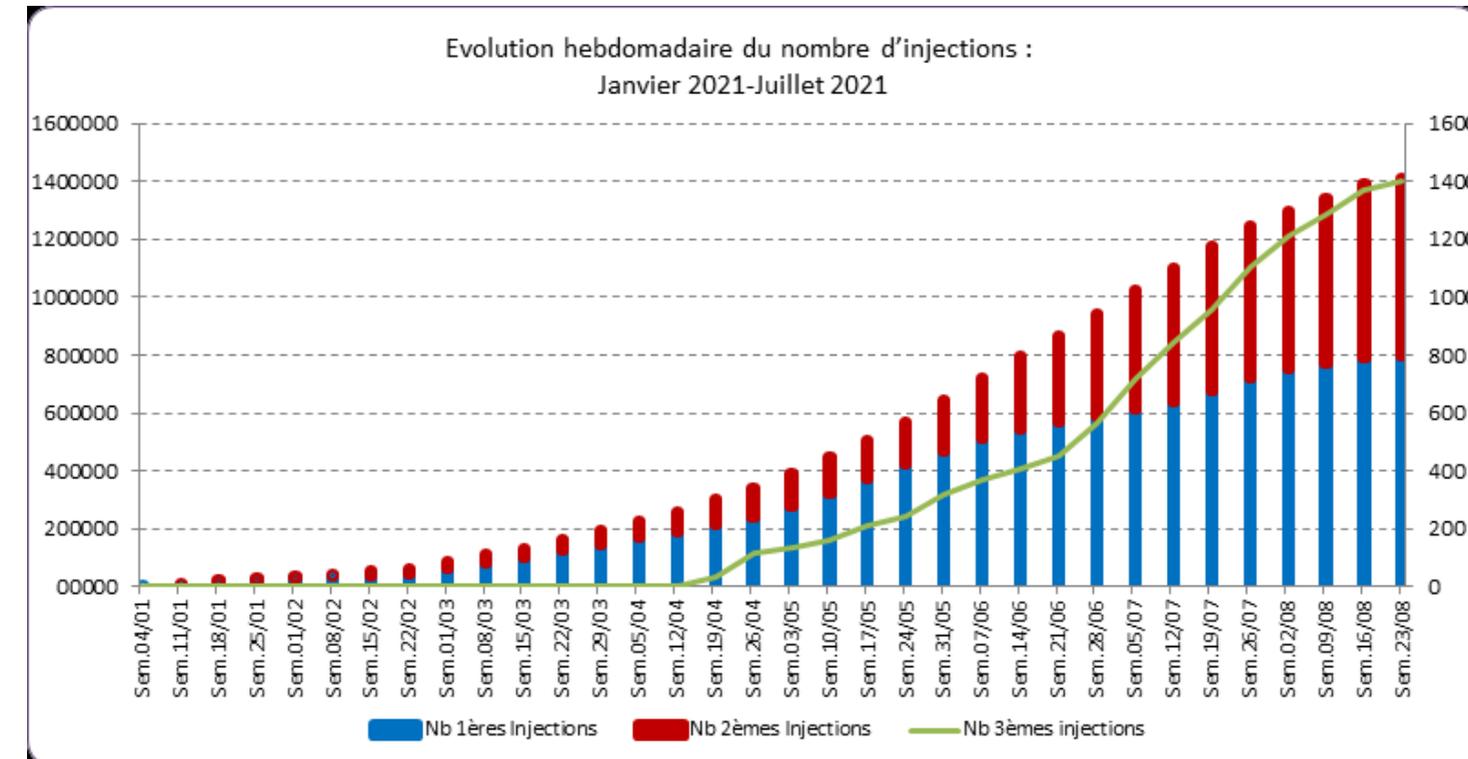
### Le déploiement de la stratégie vaccinale

Depuis le 27 décembre 2020, la France a enclenché sa campagne de vaccination. Dans le département de l'Essonne, comme au plan national, celle-ci a été organisée en plusieurs phases : d'abord ciblée sur les personnes âgées résidant en établissement et le personnel susceptible de développer une forme grave de la maladie, puis élargie, au cours du mois de janvier 2021, aux personnels soignants, aux pompiers et aides à domicile de 50 ans et plus, ainsi qu'aux personnes de plus de 75 ans, la vaccination a ensuite été rendue accessible, à partir du mois de février 2021, aux autres populations vulnérables.

Elle est entrée à partir du printemps 2021 dans une nouvelle phase l'élargissement progressif aux plus de 60 ans, aux plus de 50 ans sans comorbidités à partir du 10 mai, puis à tous les adultes sans limite d'âge (31 mai) et aux adolescents (15 juin).

A la date du 01 septembre 2021, **815 213 personnes**, soit 62 % de la population du département, avait reçu **au moins une dose de vaccin**, et **646 538 personnes**, soit 50 % de la population du département, présentaient un **schéma vaccinal complet**.

  
**+ de 3 millions**  
**DE MASQUES DISTRIBUÉS**  
**AUX PLUS PRÉCAIRES**





Grâce à l'action conjointe des établissements de santé (en particulier du Centre hospitalier Sud Francilien), des communes, du Département (qui a assuré la mise en œuvre de deux centres et d'un dispositif mobile dans le sud de l'Essonne ainsi que la logistique de distribution des vaccins) et de tous les professionnels de santé et volontaires des associations (qui ont assuré l'accueil et la prise en charge), 31 centres de vaccination ont pu être armés, y compris les centres temporaires de l'école départementale d'incendie et de secours de Fleury-Mérogis, de la commune de Palaiseau et le centre de grande capacité de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Depuis le mois de juillet 2021, en plus des opérations ponctuelles organisées dans plusieurs communes du département, deux sites de vaccination sans rendez-vous ont ouverts au sein des centres commerciaux d'Évry 2 et des Ulis 2 (photo ci-dessous).

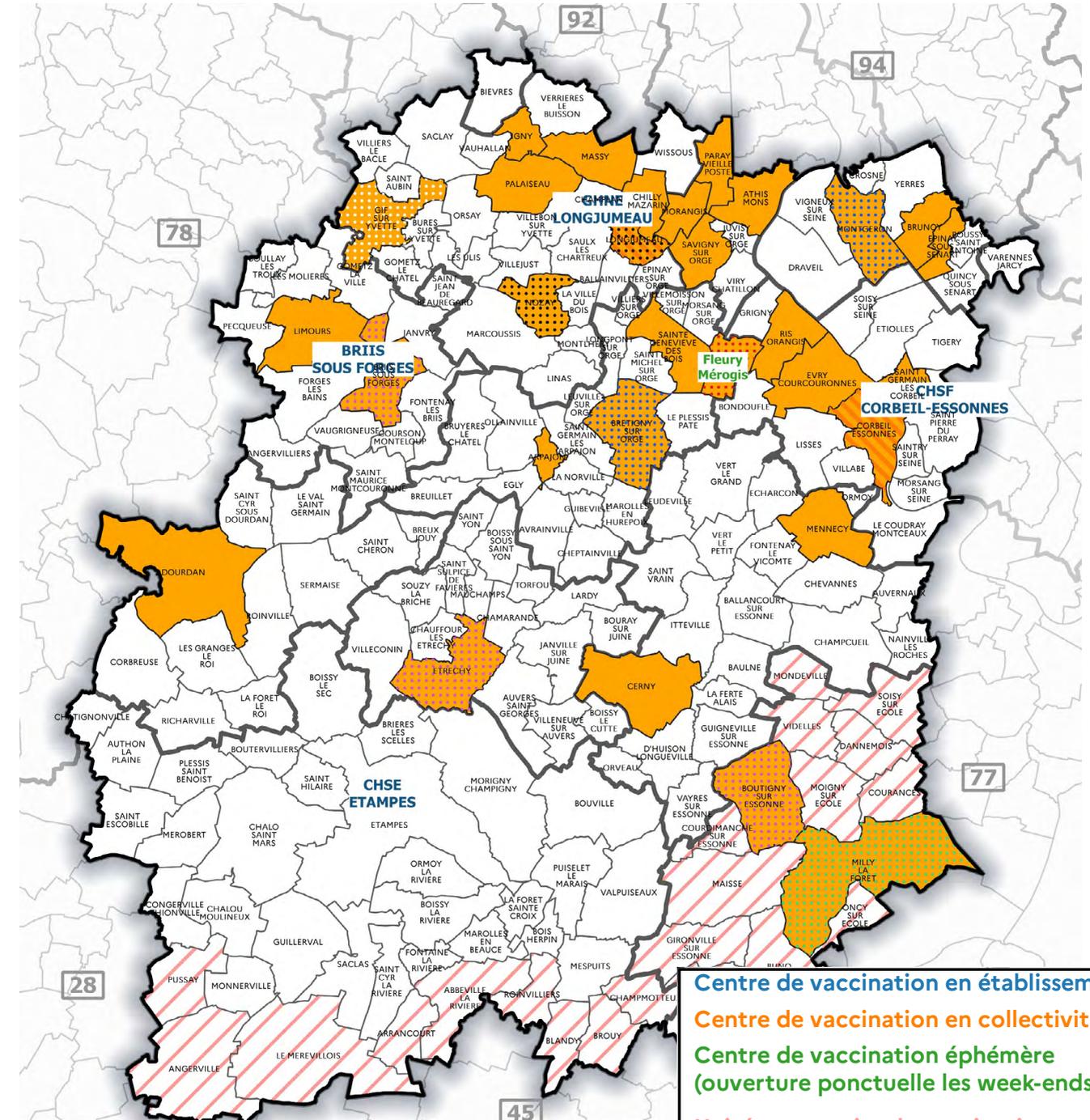


©Ludovic Morand

**646 859**

**SCHÉMAS VACCINAUX COMPLET**

**AU 01 SEPTEMBRE 2021**



**Centre de vaccination en établissement de santé**

**Centre de vaccination en collectivité**

**Centre de vaccination éphémère (ouverture ponctuelle les week-ends)**

**Unité temporaire de vaccination**

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**accin**  
COVID-19

SE VACCINER, SE PROTÉGER

**Vaccination gratuite et sans rendez-vous dans votre centre (Pfizer-BioNTech)**

DU 23 JUIN AU 4 SEPTEMBRE  
MERCREDI ET SAMEDI : 10H - 20H / VENDREDI : 14H - 20H

ars  
PRÉFET DE L'ESSONNE

ULIS 2



22 Essonnais ont été décorés de l'ordre national du mérite dans la promotion du 1er janvier 2021, en reconnaissance de leur engagement dans la lutte contre l'épidémie.

## L'accompagnement et le contrôle de la mise en oeuvre de protocoles sanitaires au sein des entreprises

La mise en oeuvre des protocoles sanitaires au sein des entreprises pour la protection des salariés a été accompagnée par les services de l'inspection du travail. Le protocole général ainsi que ses versions développées avec les partenaires sociaux pour prendre en compte les réalités des métiers et secteurs d'activités ont été diffusés et expliqués dans les entreprises.



**632**

INTERVENTIONS EN ENTREPRISES  
POUR ACCOMPAGNER L'APPLICATION  
DES MESURES

## La lutte contre les pratiques abusives

La mobilisation nationale pour faire face à l'épidémie de Coronavirus a constitué une situation hors norme, particulièrement propice au développement de pratiques abusives (arnaques, démarchage abusif).

**716**

ÉTABLISSEMENTS VISITÉS

### CONTRÔLE DES PRIX ET DE LA QUALITÉ DES MASQUES

Visites chez les importateurs, les introduceurs ou chez les distributeurs (grandes et moyennes surfaces, pharmacies, buralistes), afin de contrôler le respect de l'encadrement du prix des masques chirurgicaux et les conditions de mise sur le marché des masques grand public

**502**

CONTRÔLES RÉALISÉS

### CONTRÔLE DES PRIX ET DE LA QUALITÉ DES GELS HYDROALCOOLIQUES

Les contrôles ont porté à la fois sur les fabricants/importateurs de ces produits mais également sur les grossistes et sur les distributeurs, notamment les sites de vente en ligne, la grande distribution, les pharmacies et les commerces de proximité



## PRÉVENIR ET COMBATTRE LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE LA CRISE SANITAIRE

Visite du Premier ministre et de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques chez Micronique en juillet 2021

## Une politique d'accompagnement global des entreprises et de leurs salariés

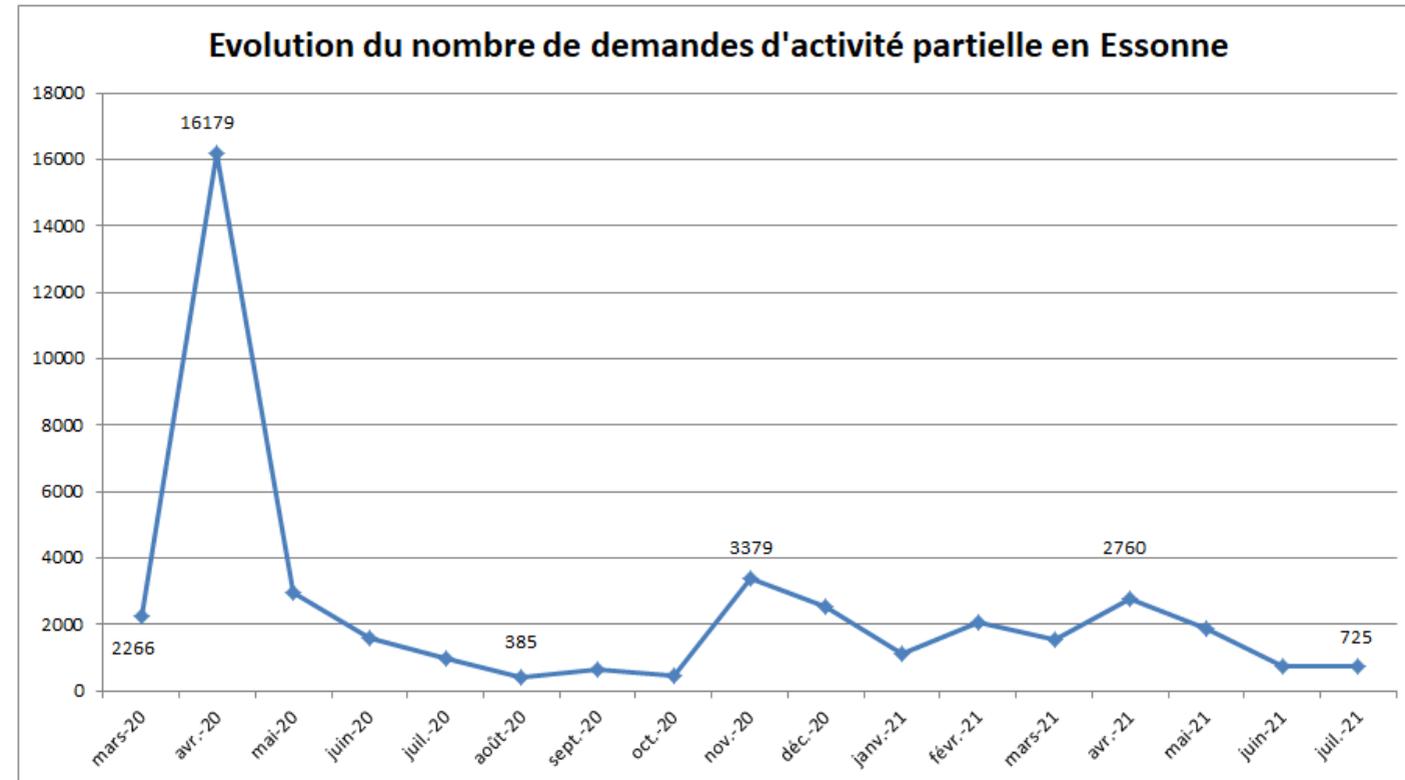
Les services de l'État et leurs partenaires se sont mobilisés pour mesurer et analyser en temps réel l'évolution de la crise sanitaire, protéger les populations et faire face aux conséquences économiques et sociales. Dès les premiers mois de la crise, des temps de travail ont été conduits avec les opérateurs de transport en commun, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), les collectivités locales, les bailleurs sociaux, et les acteurs économiques spécialisés, pour lever les freins transverses à l'activité économique, notamment sur :

- ▶ la sécurisation du lieu de travail et l'accès aux EPI
- ▶ la sécurisation des transports en commun
- ▶ l'accès aux gardes d'enfants
- ▶ l'accès aux dispositifs d'aides
- ▶ la prise en charge des surcoûts dans le secteur du bâtiment et des travaux publics



Des mesures de soutien aux entreprises ont très rapidement et massivement été mises à disposition pour éviter les licenciements et les faillites. La demande d'activité partielle est ainsi passée de 3 à 1.200 demandes quotidiennes d'entreprises, portant le nombre de demandes à plus de 42 000 de mars 2020 à juillet 2021.

Du 1er mars 2020 au 30 avril 2021, plus d'un milliard d'euros d'aides directes ont été versés - 672 M€ de remboursement d'activité partielle et 387 M€ d'aides du Fonds de solidarité – et près de deux milliards d'euros injectés dans l'économie avec le prêt garanti par l'État.



### Des mesures d'accompagnement des entreprises

Dès le début de la crise sanitaire, des mesures de bienveillance (délais de paiement, reports d'échéances, etc...) et d'autres mesures d'accompagnement (remboursements accélérés, etc...) ont été mises en œuvre pour aider les entreprises.



**5200**

ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES EN 2020 POUR UN MONTANT DE

**83 millions d'€**

La mobilisation du Fonds de Solidarité (FDS), créé par ordonnance dès le 25 mars 2020, a permis de verser des aides d'abord destinées aux petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales. Instauré initialement pour une durée de trois mois, le FDS a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020, puis à nouveau en 2021.

Au titre du volet État, au départ, l'aide maximale de 1500 € était destinée à toutes les entreprises, sous conditions de chiffre d'affaires, de bénéfice et de nombre de salariés. Le périmètre des entreprises éligibles a ensuite été restreint aux secteurs d'activité en lien avec le secteur Hôtel, Café, Restaurant, puis ouvert plus largement à compter des pertes de chiffre d'affaires d'octobre 2020 (avec des aides pouvant s'élever jusqu'à 10 000 € et plus dans la limite de 200 000€).

Pour accélérer l'instruction des demandes, une équipe affectée au traitement du FDS a été mise en place, progressivement étoffée pour faire face à l'afflux des demandes. Dès que l'un des contrôles nationaux informatisés l'a rendu nécessaire, les demandes présentant des incohérences ont été traitées de manière à aider les entreprises à faire aboutir leur demande, tout en empêchant les demandes abusives ou fantaisistes de capter des fonds publics. Les aides ont ainsi pu être versées rapidement et massivement : en 2020, près de 28 000 entreprises de l'Essonne ont reçu 185,8 millions € au titre du FDS. Au 31 juillet 2021, ce sont désormais près de 30 000 entreprises qui ont bénéficié du FDS en Essonne, qui a représenté 276,4 millions € sur les 7 premiers mois de l'année 2021.

**462, 2 millions d'€**

**VERSÉS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ EN ESSONNE DEPUIS SA MISE EN PLACE**



Le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) s'est également mobilisé depuis le début de la crise pour informer l'ensemble des acteurs de la vie économique des mesures mises en œuvre pour soutenir les entreprises. En formation restreinte, il a examiné la situation d'entreprises fragilisées par la crise et a proposé l'octroi d'avances remboursables, de prêts bonifiés ou de prêts participatifs. La Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) a accompagné les entreprises rencontrant d'importantes difficultés pour régler leurs échéances fiscales et sociales :



## 26 plans accordés

ET 50 DOSSIERS RÉEXAMINÉS EN 2020 AYANT PERMIS DE STABILISER PRÈS DE

## 500 emplois

### Le contrôle des risques industriels et environnementaux

En 2020, malgré le contexte sanitaire, le nombre d'inspections réalisées par la DRIEAT a légèrement augmenté avec 243 contrôles effectués (contre 233 en 2019).

Les inspecteurs se sont en effet attachés à vérifier que le contexte sanitaire n'engendre pas de situations à risques sur les installations industrielles, en vérifiant en particulier la présence d'un nombre suffisant d'opérateurs, la possibilité de réaliser les maintenances et les contrôles techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations ainsi que la disponibilité des moyens et équipements de sécurité. Une campagne d'inspections ciblée sur les modalités de redémarrage des unités au moment du déconfinement a également été menée en mai-juin.

Sur le premier semestre 2021, une présence accrue sur le terrain se confirme avec un rythme d'inspections soutenu (122 inspections menées à fin mai 2021).



©Andre Gloukhian

**PENDANT LA CRISE, PRENDRE SOIN DES POPULATION LES PLUS FRAGILES**

### Une mise à l'abri sans précédent

La mise à l'abri des populations vulnérables a nécessité la mobilisation d'un volume de places d'hébergement d'urgence sans précédent. En sus des 10 sites hivernaux 2019-2020 maintenus ouverts, **14 nouveaux sites ont été mobilisés** dans le cadre du « renfort Covid » et un centre d'hébergement spécialisé pour accueillir des personnes malades ou cas contacts sans abri de **96 places a été ouvert à Athis-Mons**.

9 communes, dans 4 intercommunalités différentes, ont contribué à la mise à l'abri temporaire de personnes migrantes issues des campements parisiens. **Environ 880 personnes ont été accueillies** dans ce cadre puis réorientées vers des hébergements adaptés en Ile-de-France ou en province. Au 31 mars 2021, 3 100 places en hôtel mobilisées par le SIAO/115 de l'Essonne et 687 places d'hébergement d'urgence exceptionnelles étaient toujours ouvertes.

Concernant l'hébergement des femmes victimes de violences, au 1er janvier 2021, 257 places d'hébergement étaient fléchées pour ces situations dont 157 places d'hébergement d'urgence pérennes, 46 places d'insertion en CHRS, 15 places ALT et 39 places d'hébergement d'urgence hivernales.

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale du logement d'abord, 411 ménages pris en charge dans des structures d'hébergement ont été relogés dans le département. Les ménages sont en effet progressivement orientés vers des logements ou des hébergements adaptés à leur situation, afin d'éviter toute remise à la rue sans solution.



## Une prévention des expulsions locatives renforcée



La loi du 11 mai 2020 a prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 l'état d'urgence sanitaire et a reporté la fin de la trêve hivernale jusqu'à cette même date. Ces dispositions ont été suivies par la circulaire du ministre chargé de la ville et du logement du 2 juillet 2020 qui vise à prévenir et à éviter les expulsions locatives sans proposition de logement ou d'hébergement.

Aussi, afin de limiter le recours à l'exécution des concours de la force publique sans logement effectif des ménages, l'État a financé des mesures d'accompagnement vers et dans le logement, au profit des ménages menacés d'expulsion.

Il a été décidé de maintenir les décisions d'expulsion des ménages uniquement dans les situations de troubles de jouissance et de squat. Les autres ménages ont été accompagnés afin de réunir les conditions permettant un logement dans le parc social (demande de logement active, dette encadrée, labellisation prioritaire au titre de l'accord collectif départemental, adhésion à l'accompagnement social financé par l'État, mobilisation des bailleurs sociaux via le protocole régional du logement d'abord).

Au total :

### ► DANS LE PARC PRIVÉ

Sur 105 concours de la force publique accordés, 45 ont été maintenus en raison des critères évoqués ci-dessus, de la libération des lieux ou de la non adhésion des ménages à l'accompagnement proposé.

60 ménages ont été orientés vers un dispositif d'accompagnement social soit 56% des situations en vue de réaliser un diagnostic social.

21 ménages qui ont adhéré aux propositions des opérateurs ont pu bénéficier d'un accompagnement en vue de leur maintien dans les lieux ou de favoriser leur logement

Les services de l'Etat ont maintenu une coordination permanente au cours de la crise sanitaire et la CCAPEX a été mobilisée pour examiner les situations complexes et trouver des solutions partenariales

## La continuité de l'aide alimentaire



Visite de Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation à la ferme Trubuil, à Saclay en décembre 2020

Dès le début du premier confinement, l'État a accompagné les associations pour assurer la continuité des distributions d'aide alimentaire au profit des personnes précaires. Une coordination départementale a été mise en place dès le 27 mars 2020 avec les opérateurs et les institutions concernés de manière à ce que les personnes précaires, de surcroît fragilisées par la crise, puissent accéder aux produits de première nécessité.

Des denrées ont ainsi pu être récupérées auprès des cantines scolaires, de restaurants et de la grande distribution pour alimenter les plateformes de distribution. Des tickets alimentaires fournis par l'Etat ont été distribués aux ménages hébergés à l'hôtel à plusieurs reprises, durant la crise. Des tickets ont également été remis aux associations en vue d'être affectés à des secours d'urgence pour des ménages dûment identifiés sur des territoires non couverts.

Au total : près de 700 000 tickets alimentaires ont été distribués, représentant une valeur de 2,4 M€. Les subventions de l'Etat aux associations ont été considérablement abondées, passant de 143 000€ en 2019 à 929 025€ en 2020 soit une augmentation de 550 % du budget. La réserve civique a également été mobilisée pour venir renforcer les équipes de bénévoles.



## La lutte contre les violences conjugales

Plusieurs dispositifs ont été mis en place afin d'accueillir et d'accompagner les victimes de violences conjugales : fiches-réflexes diffusées aux pharmaciens, aux communes, ouverture de points d'accueil éphémères dans les centres commerciaux animés par des associations spécialisées (Les Ulis, Athis-Mons, Evry 2 et Carré Sénart). Une cinquantaine de femmes ont été reçues dans ces permanences, avec mise à l'abri immédiate pour une dizaine d'entre elles.

*Point d'accueil éphémère de l'association Léa, au centre commercial de Carré Sénart*



**PENDANT LA CRISE,  
PROTÉGER LES CONSOMMATEURS**

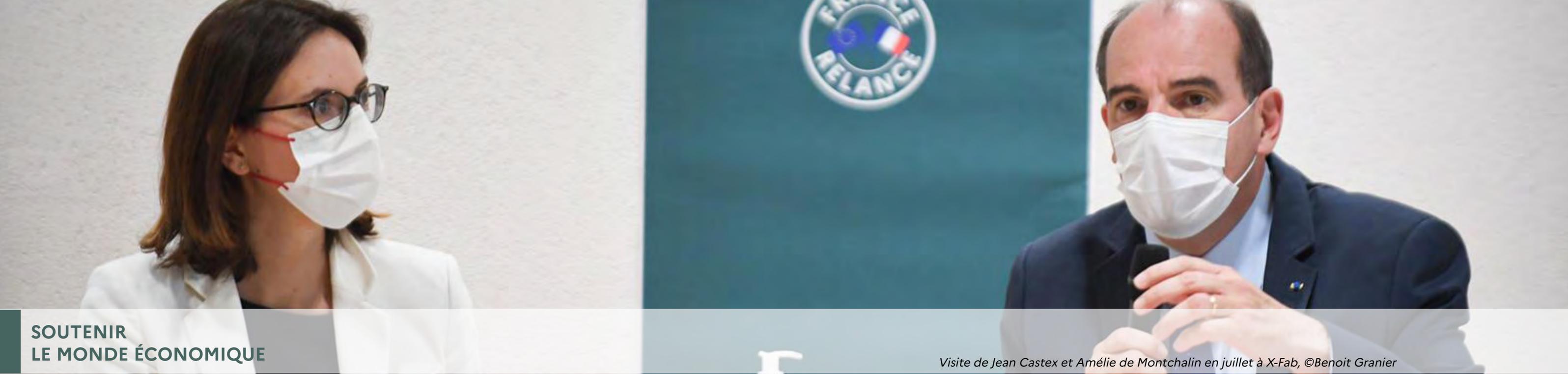
Des contrôles renforcés des pratiques de vente à distance (VAD) sur internet ont été mis en place à la suite de nombreuses plaintes. La lutte contre le démarchage abusif a également fait l'objet d'une mobilisation importante.

Une amende administrative de plus de 45 000 euros a été infligée à un professionnel de l'assurance ayant démarché plusieurs milliers de consommateurs inscrits sur la liste d'opposition « BLOCTEL ». 21 alertes ont été émises concernant tous types de produits industriels parmi lesquels les jouets, les articles de puériculture, les produits électriques, les produits cosmétiques ou les cycles afin de s'assurer du retrait des produits incriminés.



# DÉPLOYER LE PLAN DE RELANCE

« Assurer la reprise  
rapide de l'économie  
et orienter les  
investissements  
vers l'avenir »



**SOUTENIR  
LE MONDE ÉCONOMIQUE**

Visite de Jean Castex et Amélie de Montchalin en juillet à X-Fab, ©Benoit Granier

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté un plan de relance économique exceptionnel de 100 milliards d'euros pour redresser l'économie et faire la « France de demain ». France Relance repose sur trois piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Le déploiement rapide et massif du plan de relance dans tous les territoires est une priorité pour qu'il produise rapidement ses effets.

Pour atteindre cet objectif, le Premier ministre a souhaité que France Relance soit déployé dans une logique territoriale. Les services de l'Etat en Essonne ont donc été pleinement mobilisés ; un sous-préfet dédié à la relance a été nommé en février 2021.

France Relance comporte un volet important consacré au monde économique et notamment industriel.



**39 projets industriels**

AU 10 SEPTEMBRE 2021, QUI BÉNÉFICIENT DE

**70 millions d'euros**

POUR INVESTIR SUR LE TERRITOIRE

► DISPOSITIF RÉSILIENCE

11 entreprises, dont par exemple X-Fab France à Corbeil-Essonnes, Reflex-CES à Lisses, Quandela à Palaiseau ou Nanoe à Ballainvilliers

► FONDS MODERNISATION AUTOMOBILE

1 projet porté par l'UTAC-CERAM à Linas

► FONDS MODERNISATION AÉRONAUTIQUE

8 projets portés par exemple par Chelton Antennas à Dourdan, Micronique à Corbeil-Essonnes, ITC Elastomères, l'Union des Forgerons à Méréville

► DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE

11 projets portés par exemple par Natural Grass à Milly-la-Forêt, Pollux à Palaiseau, Gainerie 91 à Montgeron, l'Université d'Evry Val d'Essonne à Évry-Courcouronnes

► DISPOSITIF POUR LE SECTEUR DU NUCÉLAIRE

3 projets innovants portés par EDF et Spotlight

► DISPOSITIF POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

5 projets portés par Thalès, Alcatel-Lucent et Nokia



## LA MISE EN PLACE DU GUICHET RELANCE À LA SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Afin d'accompagner collectivement, rapidement et concrètement la mobilisation des mesures du plan de relance par les entreprises du territoire, l'État, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne ont installé dès le mois de décembre 2020 un « guichet relance » au sein de la sous-préfecture d'Étampes.

Il se matérialise à travers un rendez-vous mensuel pour renseigner précisément les entreprises du territoire sur les dispositifs mobilisables dans le cadre de la déclinaison territoriale du plan de relance.



Ce guichet permet notamment d'aider les TPE, PME et ETI dans leur stratégie de développement ainsi qu'à finaliser leurs projets de transformation et de modernisation, en particulier dans le domaine du numérique.

Depuis son lancement le 8 décembre 2020, ce sont près d'une vingtaine d'entreprises qui ont été reçues, accompagnées et suivies par les services de l'État et les chambres consulaires de l'Essonne dont plusieurs ont ensuite déposé des dossiers dans le cadre d'appels à projets « relance » dont certaines ont été lauréates.

Ce guichet de proximité accompagne les entreprises au plus près du terrain. Ce dispositif est particulièrement apprécié des acteurs économiques de ce territoire représentant la partie rurale du département.



Les jeunes sont les plus touchés par la crise économique (augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de +16,3% sur un an contre +7,5% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi). Grâce au Plan 1 jeune, 1 solution du plan de relance, 25 000 solutions ont été apportées aux jeunes de l'Essonne.

L'entrée des jeunes dans la vie professionnelle est facilitée et l'activité des entreprises bénéficiaires stimulée avec la délivrance de 8 188 contrats d'apprentissage. De plus, 706 contrats ont bénéficié de la prime au contrat de professionnalisation.

L'orientation et la formation des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir sont amplifiées avec plus de 4000 entrées en formation prescrites par les conseillers des agences locales pour l'emploi et des missions locales, notamment financées par le programme d'investissement dans les compétences (PIC) porté par l'Etat et le conseil régional.

Des parcours d'insertion sur mesure sont mis en œuvre pour les jeunes éloignés de l'emploi avec notamment 161 jeunes bénéficiant du parcours Emploi Compétences, 558 jeunes bénéficiant du Contrat Initiative Emploi, 1 368 jeunes bénéficiant de la Garantie Jeune, 4 340 jeunes entrés dans le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie et plus de 2 200 jeunes bénéficiant de l'Accompagnement à l'Autonomie des jeunes.



## ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

France Relance, c'est l'État aux côtés des communes, intercommunalités et du Conseil départemental dans leurs projets d'investissement local, avec notamment :

**71 projets soutenus** A HAUTEUR DE  
**30 millions d'€**

DE DOTATION EN APPUI DE L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR  
**93 millions d'€** D'INVESTISSEMENT PUBLIC

Par exemple :

- ▶ la construction d'une école à Fleury-Mérogis
- ▶ Le « Plan Vélo - Cœur de Ville » de la commune de La Ferté-Alais
- ▶ La réhabilitation et l'agrandissement du groupe scolaire Paul Langevin à Grigny
- ▶ La rénovation énergétique des groupes scolaires d'Épinay-sous-Senart et d'Angerville
- ▶ La rénovation énergétique des tribunes et vestiaires du terrain de football du stade Vincent Coupet à Limours
- ▶ La rénovation énergétique de collèges à Évry-Courcouronnes, Viry-Châtillon, Mennecey
- ▶ La création d'une liaison douce reliant le bourg de Breux-Jouy à la gare
- ▶ La rénovation et l'extension du conservatoire Charles Gounod à Bondoufle

L'État accompagne également les collectivités territoriales à travers de nombreuses mesures France Relance, telles que la transformation numérique des collectivités, la mise à niveau numérique des écoles élémentaires, le déploiement de conseillers numériques France Services, le recyclage des friches industrielles et commerciales, la réalisation d'atlas de la biodiversité communale, la mise en œuvre de projets alimentaires territoriaux... Tous ces dispositifs ont pu se déployer pleinement sur le territoire grâce à une mobilisation des collectivités et à un accompagnement sans faille des services de l'État dans le montage de ces projets.

9 subventions d'investissement, d'un montant de 1 621 219 €, ont été notifiées dont 3 au titre du Fonds incitatif et partenarial (FIP), dispositif de soutien aux « petites communes ».

Le FIP a profité à trois communes du département pour des travaux de grande urgence permettant la restauration de leur église (Boissy-sous-Saint-Yon, Bouray-sur-Juine et Limours).

En termes d'appui au patrimoine de l'Essonne, des subventions ont permis de soutenir le domaine de Méréville (632 734 € pour le volet 1 de la réhabilitation inscrite au plan de relance à hauteur de 315 280 € en 2021) et le château de Chamarande (139 790 € pour des travaux de sécurisation intérieure).



Des subventions ont également porté sur deux opérations d'envergure :

▶ L'AMÉNAGEMENT DU PARC BUDÉ À YERRES

291 581 € pour la sauvegarde et l'embellissement du centre-ville historique

▶ LA RESTAURATION DU PORTAIL OCCIDENTAL DE LA BASILIQUE NOTRE-DAME DE BONNE GARDE À LONGPONT-SUR-ORGE

102 000 € au titre de la mission Patrimoine en péril : cette opération s'inscrit dans un projet global de sauvegarde et de valorisation d'un des plus beaux édifices religieux d'Île-de-France



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

115 millions d'euros sont mobilisés pour 49 projets de rénovation des bâtiments de l'Etat en Essonne, pour un meilleur confort des agents et des usagers :

consacrés à la réhabilitation de bâtiments de l'Université d'Évry Val d'Essonne



pour réhabiliter le « bâtiment 503 », centre d'entrepreneuriat et d'innovation de l'Institut d'Optique Graduate School à Orsay

23 millions d'euros pour la rénovation de la cité administrative d'Évry-Courcouronnes



Visite de l'école Paul Langevin à Grigny, dont la rénovation est financée par France Relance



# INVESTIR POUR LA JEUNESSE

« Assurer l'avenir  
du département »



## L'INVESTISSEMENT DES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS DANS L'ÉCOLE

### La maîtrise des fondamentaux dans le 1er degré

Le premier rôle de l'Éducation nationale est d'assurer à tout élève du premier degré la maîtrise des savoirs et compétences fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. C'est dans cet objectif que s'inscrit l'amélioration des taux d'encadrement dans les écoles, à travers les dédoublements des grandes sections en éducation prioritaire renforcée (après le dédoublement des CP et des CE1 en REP+ et en REP à la rentrée 2020), et la mise en oeuvre progressive du "maximum 24 élèves" en GS, CP et CE1 en école ordinaire, concernant déjà 65 % des classes en enseignement ordinaire.

Outre les 699 classes de CP et CE1 dédoublés en REP et REP+ (8606 élèves), ce sont 336 classes de GS qui bénéficieront de moyens supplémentaires en et hors éducation prioritaire à la rentrée 2021. Depuis 3 ans, ce sont 350 emplois qui ont été déployés dans ces niveaux de classes. Une action de formation massive (1800 enseignants - 30h de formation annuelle sur l'année scolaire) des enseignants dans le cadre du plan français et du plan mathématiques s'est en outre ajoutée aux actions de formation habituellement proposées.

### La réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle

Après leur lancement en 2019, la mise en œuvre de la réforme du lycée et de la transformation de la voie professionnelle s'achève cette année.

La réforme du lycée général et technologique vise à mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaire pour la construction de leur projet personnel et leur réussite après le baccalauréat. Les lycéens disposent d'un temps dédié à l'accompagnement pour les aider dans leurs choix de parcours et choisissent des enseignements de spécialité en fonction de leurs appétences, aptitudes et projet d'études supérieures. Un grand oral fait désormais partie des épreuves en fin d'année de terminale.

Pour le lycée professionnel, l'ambition est de réaliser une insertion des diplômés ou de permettre une poursuite d'études réussie par une meilleure articulation entre les enseignements professionnels et les enseignements généraux avec un accompagnement renforcé. Les campus des métiers et des qualifications expriment de manière emblématique cette ambition, à l'instar du campus de l'aéronautique adossé au lycée Denis à Cerny.



## L'accompagnement des publics les plus fragiles

Trois territoires en Essonne sont entrés dans le dispositif « cité éducative » : Grigny, Évry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes. L'association des services de l'État et des collectivités a favorisé une démarche concertée et coopérative pour renforcer l'accompagnement continu des jeunes de 0 à 25 ans. La deuxième campagne nationale de labellisation a acté l'élargissement de la cité éducative de Corbeil-Essonnes à tous ses quartiers en politique de la ville, incluant désormais Montconseil, la Nacelle et Rive-Droite.

D'autres communes ont vocation à rentrer prochainement dans le dispositif.

Près de 30 000 jeunes (de 0 à 24 ans) sont concernés par les 3 cités éducatives existantes :



Visite de Nadia Hai, ministre chargée de la Ville, à Corbeil-Essonnes en avril 2021 où le dispositif de cité éducative a été étendu



Pendant la crise sanitaire, les cités éducatives ont permis de mieux coordonner les efforts de continuité éducative, afin d'éviter un grand nombre de décrochage d'élèves. L'état des lieux des besoins en terme d'équipement numérique a pu être accéléré. La continuité éducative en a été grandement facilitée. 15% de financement des trois cités éducatives de l'Essonne (soit 212 500 euros) ont été utilisés pour lutter contre la fracture numérique. Ils ont permis d'acheter 631 ordinateurs ou tablettes pour les familles démunies, et offrir des connexions internet à plusieurs centaines de familles.

Les « cordées de la réussite » visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. 9 établissements de l'enseignement supérieur (universités et écoles) constituent les « têtes de cordées » qui permettent à 658 collégiens et lycéens issus de 30 établissements de bénéficier d'une aide portant sur la connaissance des parcours de l'enseignement supérieur pour susciter l'ambition. Une nouvelle cordée, « Trouve ta voie », a été mise en place cette année avec l'ESSEC, engageant 20 établissements, pour la majorité non encordés jusqu'à présent, situés notamment dans la partie sud du département, plus éloignée des grands centres universitaires.

## Le développement de l'école inclusive

La loi pour une école de la confiance adoptée en juillet 2019 a réaffirmé la nécessité de veiller à inclure tous les élèves à besoins particuliers, notamment ceux porteurs d'un handicap.

Dès la rentrée scolaire de septembre 2019, des pôles inclusifs d'accompagnement localisés ont été mis en place. Au nombre de 58, fonctionnant en inter-degré, ils ont pour objet principal la coordination des moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. Leurs moyens internes de coordination ont été renforcés pour mieux adapter l'accompagnement humain aux activités pédagogique et éducatives de l'élève. Doté de 12 unités d'enseignement externalisées et unités d'enseignement « autisme » à la rentrée 2019, le département en compte désormais 19.

La première unité d'enseignement externalisée polyhandicap (UEEP) a été ouverte à la rentrée scolaire 2020 à l'école Anne Franck aux Molières.

Inauguration de l'UEEP aux Molières en présence de Sophie Cluzel, septembre 2020





## L'éducation à la laïcité et aux valeurs de la République

Dans le contexte de l'assassinat du professeur Samuel Paty, les actions d'éducation des élèves à la citoyenneté, aux valeurs de la République et à la laïcité ont été renforcées. Des actions de formation, internes à l'Education nationale ou partenariales, ont également été réalisées à l'attention des personnels. Ainsi, en Essonne, six réunions de formation coanimées par l'Education nationale et la préfecture ont été proposées cette année aux personnels éducatifs du département.



Cérémonies d'hommage à Samuel Paty



## LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

### Un accompagnement renforcé des élèves en début et en cours d'année scolaire

Depuis la rentrée scolaire de 2017, le dispositif « Devoirs faits », permet aux collégiens volontaires d'être accompagnés dans la réalisation de leur travail personnel après la classe. La mesure bénéficie aujourd'hui à 24 % des collégiens et 34 % des élèves de 6ème. Du soutien est également proposé en lycée dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Ces dispositifs ont été notablement renforcés en début d'année scolaire 2020-2021 par une augmentation de 20 % des moyens alloués, afin d'atténuer les préjudices scolaires dûs aux effets du confinement du printemps 2020.

### Un travail concerté avec les collectivités pour équiper les élèves en numérique

Dans le 1er degré, le plan ENIR (écoles numériques innovantes et ruralité) du printemps 2020 et l'appel à projet numérique 1er degré dans le cadre du plan de relance début 2021 ont conduit 22 communes à déposer un dossier ENIR et 94 à répondre à l'appel à projet du plan de relance. L'équipement en matériel numérique des écoles sera ainsi amélioré à la rentrée 2021, avec un enjeu spécifique en Essonne relatif à l'espace de travail numérique (ENT) pour faciliter la communication et la coopération entre élèves, familles et professionnels.



Dans le 2nd degré, plusieurs outils numériques ont été mis à la disposition des établissements scolaires pour assurer la continuité pédagogique : l'environnement numérique de travail (ENT), les outils de visioconférence et les outils académiques. En collège, la DSDEN et le conseil départemental de l'Essonne ont travaillé de concert pour créer les meilleures conditions possibles de continuité pédagogique. Outre les 200 tablettes fournies ces dernières années aux collèges par le Conseil départemental, ce sont 8000 ordinateurs qui ont été remis aux classes de sixième de 43 collèges, suite à un appel à projet. Cette action a contribué à la réduction de la fracture numérique, favorisé l'accès aux ressources pédagogiques depuis l'ENT fortement mobilisé et aux services pédagogiques académiques comme ELEA.



**8000**

ORDINATEURS REMIS AUX CLASSES DE 6ÈME DE

**43 collèges**

Au lycée, la 2ème phase de déploiement d'équipements dans le cadre du virage numérique a commencé cette année. Les lycées ont reçu des ordinateurs pour les élèves identifiés en fragilité numérique en 1ère, terminale, STS et CPGE. Par ailleurs, une malette pédagogique « Organiser la continuité pédagogique », coproduite par des chefs d'établissement et des inspecteurs, a été mise à disposition des établissements secondaires. Parallèlement, l'académie poursuit son effort d'accompagnement et de formation au numérique éducatif.

## Accompagnement de l'organisation en mode hybride

Depuis le début de la crise sanitaire, l'académie s'est mobilisée auprès des équipes des établissements secondaires pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique et de l'enseignement hybride, dans le contexte de la crise sanitaire ayant dû obliger à réguler le nombre d'élèves accueillis en présentiel. Chaque établissement a bénéficié d'un accompagnement pédagogique et technique par l'appui des corps d'inspection et des services informatiques académiques qui ont publié des documents ressources sur les usages numériques pédagogiques et organisés des webinaires.



**L'APPUI  
EN DEHORS DE L'ÉCOLE**

*Visite d'Elisabeth Moreno sur l'opération Quartiers d'été à Savigny-sur-Orge en août 2020*

## Vacances apprenantes en 2020 et préparation de l'été 2021

Le dispositif Vacances apprenantes a permis à l'été 2020 de proposer 740 stages de réussite organisés qui ont touché plus de 7 000 élèves en Essonne dont près de 3 500 enfants issus de l'éducation prioritaire. De plus, 59 semaines d'école ouverte ont été offertes à 1700 élèves. Le gouvernement a reconduit les dispositifs Vacances apprenantes pour l'été 2021. L'opération Vacances apprenantes repose cette année sur les dispositifs École ouverte (dont École ouverte buissonnière, Mon patrimoine à vélo, l'Été du pro), les stages de réussite ainsi que les «Colos apprenantes». Ces dispositifs peuvent être organisés en complémentarité du dispositif Quartiers d'Été. 20 établissements essonniers ont accueilli des élèves cet été.



## La préparation du Service National Universel

Le Service National Universel se déploie en 2021 dans l'ensemble des départements français. Il s'adresse à tous les jeunes Français qui souhaitent participer à la construction d'une société de l'engagement bâtie autour de la cohésion nationale. Ce dispositif de l'engagement et de l'émancipation pour les jeunes de 15 à 17 ans se décline en trois phases dont un séjour de cohésion.

En Essonne, ce séjour s'est déroulé sur l'île de loisirs d'Etampes et le centre Mionne à Chamarande du 21 juin au 2 juillet 2021. Il s'agit d'un temps de vie collective accueillant 116 jeunes d'autres départements franciliens encadrés par les 21 membres de l'équipe. Réciproquement, 190 jeunes issus du département réalisent un séjour de cohésion dans un autre département francilien. Tous se verront proposer pour la deuxième phase du SNU une Mission d'Intérêt Général à réaliser entre l'été 2021 et le printemps 2022.



## La prévention et la sensibilisation aux risques

Les actions en faveur de la jeunesse, en matière de prévention et de sensibilisation aux risques, ont été renforcées par des formations aux gestes qui sauvent dans les collèges pour 281 élèves de 2 collèges Essonnais ; un baccalauréat professionnel spécialité « Sécurité Prévention », une sensibilisation aux risques pour les CM2 portant sur plusieurs thématiques : nutrition, soleil, sommeil, dépendance et sécurité.



# FAIRE NATION

« Garantir la sécurité  
publique et lutter  
contre le séparatisme »



## LUTTER CONTRE LES ATTEINTES À LA SÉCURITÉ ET À LA TRANQUILITÉ PUBLIQUES

### La lutte contre les rixes

Le département de l'Essonne est marqué par des affrontements inter-quartiers, qui se sont accrus en nombre et en intensité : 91 rixes ont été recensées en 2020 contre 56 en 2019. Ces rivalités interquartiers ont provoqué la mort de deux jeunes en 2020, à Massy et à Draveil, et de trois jeunes au premier semestre 2021, à Saint-Chéron, Boussy-Saint-Antoine et Ste-Geneviève-des-Bois.

Le plan de lutte contre les rixes a été actualisé et renforcé afin d'apporter une réponse opérationnelle et préventive à ce fléau qui peut parfois avoir des conséquences irréversibles.

La lutte contre les rixes s'opère, tout d'abord, avec un suivi des bandes existantes :

- ▶ **Par le service départemental du renseignement territorial pour établir un état des bandes existantes, identifier les individus et les lieux concernés et les liens entre eux, assurer une veille des réseaux sociaux**
- ▶ **Dans le cadre des groupes de partenariat opérationnels locaux ou intercommunaux**
- ▶ **Avec l'existence d'un référent bandes nommé dans chaque circonscription de police**
- ▶ **Avec un déploiement des cellules locales de suivi individualisé mises en place sous l'autorité du parquet sur les secteurs les plus affectés afin de renforcer le partenariat entre tous les acteurs avec d'une part, et identifier les plus à même de traiter la situation et de proposer des solutions**

Des outils de réaction rapide, partagés avec les acteurs impliqués, ont été déployés sur chaque territoire concerné et sont tous opérationnels depuis le 1er mai 2021, pour permettre une meilleure anticipation du phénomène et le contrecarrer. Ces boucles d'alerte, reposant sur des messageries instantanées, ont d'ores et déjà permis d'éviter plusieurs affrontements évités, et d'intercepter des protagonistes avant leur passage à l'acte. Elles permettent également, là où les tensions sont décelées, de renforcer la présence d'équipes de médiateurs et/ou de renforcer de manière préventive la présence des forces de l'ordre.

Pour compléter ce dispositif, un répertoire des signaux faibles a été élaboré à destination des acteurs les moins aguerris des boucles d'alerte afin de mieux détecter les signes de la préparation d'une rixe.

Sur le temps long, il s'agit de déconstruire les logiques territoriales, de renforcer les moyens de contrôle des contenus violents et de soutenir les familles dans les défis de la parentalité. Pour cela, des actions de prévention devront être déployées en associant les jeunes des quartiers rivaux. Il est en effet primordial d'intervenir au plus tôt et ce, avant l'âge de 12 ans, pour « casser » l'image du quartier rival qui leur est faite pas leurs grands frères.

Dans le cadre de la stratégie départementale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, un groupe de travail dédié à cette problématique travaille depuis plusieurs mois sur la réalisation d'un catalogue d'actions éprouvées en la matière qui pourra servir de réflexions pour les maires pour déployer sur leur territoire.



Enfin, une expérimentation sera déployée sur deux territoires (Saine-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge) : il s'agira d'adapter le dispositif de participation citoyenne à ces enjeux de prévention des rixes. Des parents référents seront identifiés sur des secteurs stratégiques pour pouvoir aller au contact des jeunes dans une optique de sensibilisation et de remontée d'informations sur l'ambiance et les dynamiques liées aux phénomènes de rixe.



Réunion de travail avec les maires sur le plan anti-rixes en Essonne, en mars 2021

Pour coordonner l'action, l'office anti-stupéfiant (OFAST) a été créé en tant que chef de file national de tous les services engagés dans la lutte contre les trafics de drogue. Des cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) ont été déployées dans chaque département pour collecter les informations issues du terrain, les partager entre les différentes administrations (PN, GN, Douanes) et les partenaires impliqués dans la lutte (PM, bailleurs sociaux, etc.), et coordonner les actions.



La loi n°2019-222 du 23 mars 2019 a étendu le dispositif d'Amende Forfaitaire Délictuelle (AFD) à l'infraction d'usage de stupéfiants. L'AFD qui a été généralisée à l'ensemble du territoire français depuis septembre 2020, dans l'objectif d'apporter une réponse pénale immédiate. Ce dispositif sanctionne l'usage de stupéfiants d'une amende forfaitaire de 200 € (montant minoré à 150 € et majoré à 450 € en fonction des délais de paiement).

## La lutte contre les stupéfiants

La lutte contre les stupéfiants, déclarée priorité essentielle par le Ministre de l'Intérieur en juillet 2020, est un enjeu à la fois de santé publique et de tranquillité publique. Le trafic contribue, par l'appropriation par les dealers de parties de l'espace public transformées en lieux de vente, à un sentiment général d'insécurité pour les populations riveraines. La politique de lutte contre les stupéfiants a ainsi connu de fortes évolutions avec le "plan stups" du 17 septembre 2019 en renforçant les mesures de lutte. Les objectifs fixés sont :

- ▶ Améliorer la connaissance des trafics
- ▶ Intensifier les actions de terrain
- ▶ Accroître la lutte contre économie souterraine
- ▶ Renforcer la saisie des avoirs
- ▶ Développer la coopération internationale
- ▶ Renforcer la capacité des services





En Essonne, 599 AFD ont été prononcées entre septembre et décembre 2020. De janvier à juillet 2021 inclus, 1166 AFD ont été émises soit environ 166 AFD par mois en Essonne.

Une stratégie départementale décline les orientations nationales. Pilotée par le Préfet, en lien avec le Procureur de la République, elle a pour objectif de :

- ▶ Déterminer des points de deals « prioritaires », sur lesquels les moyens seront concentrés dans le temps, permettant un harcèlement des points de deal par des contrôles répétés : AFD, contrôles d'identité, visites de parties communes, équipes cynophiles, en complément des enquêtes judiciaires ou permettant de générer des enquêtes judiciaires
- ▶ Coordonner l'action des services : les actions de « harcèlement » sont menées après concertation avec les services judiciaires pour éviter de perturber l'instruction des dossiers en cours. Les échanges inter-services sont systématisés pour assurer le partage d'informations utiles pour les services enquêteurs comme pour les services de voie publique pour orienter leurs actions
- ▶ Mener un travail sur le volet prévention situationnelle, en lien avec les acteurs locaux (collectivités et bailleurs notamment) en recensant, par point de deal, les travaux d'aménagement de voie publique, d'installation de systèmes de vidéoprotection ou de travaux d'aménagement susceptibles de contribuer à la neutralisation des points de deal

## La lutte contre les rodéos motorisés

Les rodéos constituent une nuisance à la tranquillité comme à la sécurité des habitants des quartiers dans lesquels ils se déroulent.



La loi du 3 août 2018 a permis de définir l'infraction, faciliter l'incrimination juridique des faits et durcir les peines associées à ce délit. Le rodéo urbain est désormais un délit passible d'un an de prison et de 15 000€ d'amende, voire de peines complémentaires telles que la confiscation du véhicule, la suspension ou l'annulation du permis.



Afin de lutter contre ces pratiques à la fois nuisibles et dangereuses, des actions à la fois préventives et répressives sont régulièrement déployées par les forces de l'ordre. En Essonne, 63 faits ont été constatés en 2020 (contre 78 en 2019), et 20 véhicules ont été saisis. En zone urbaine, des opérations de contrôles sur la voie publique, en lien avec les brigades motocyclistes, ainsi que de fouilles de parties communes et lieux de stockage sont organisées pour saisie et mise en fourrière. Des opérations sont organisées sous l'autorité des chefs de circonscription, en partenariat avec les polices municipales, afin de prévenir ces rodéos par une présence dissuasive des policiers sur la voie publique et constater les infractions perpétrées. En zone agricole, des actions sont également menées pour lutter contre les atteintes portées aux cultures.



En parallèle, des actions de prévention sont mises en place par les forces de l'ordre afin de sensibiliser les jeunes aux dangers des rodéos urbains. Ainsi le Centre Loisirs Jeunes (CLJ) de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de l'Essonne met en œuvre depuis de nombreuses années une action intitulée « prévention des rodéos motos et quads » afin de sensibiliser les jeunes à la problématique liée à la conduite des engins motorisés (pocket bike, moto, quad). Cette action est menée au sein des établissements scolaires (primaires et collèges) implantés dans les quartiers de reconquête républicaine de Grigny et Corbeil dans le cadre du partenariat existant entre la DDSP et la DSDEN. Elle vise à faire prendre conscience aux jeunes des risques inhérents à la circulation des véhicules et à leur faire repérer les capacités et les comportements à maîtriser pour conduire un engin motorisé.

Une action de prévention a été créée par la Préfecture en lien avec les forces de l'ordre et les pompiers. Elle a pour double objectif de prévenir les rodéos motorisés en exposant les jeunes aux risques encourus afin de les dissuader d'imiter les aînés ou leurs pairs ou de les dissuader de continuer à adopter ces comportements dangereux, et de renforcer les liens entre les jeunes et les forces de sécurité intérieure et les pompiers. Cette action a été déployée à deux reprises en 2020 sur la commune de Massy et sera mise en œuvre cette année sur le territoire de la commune des Ulis.

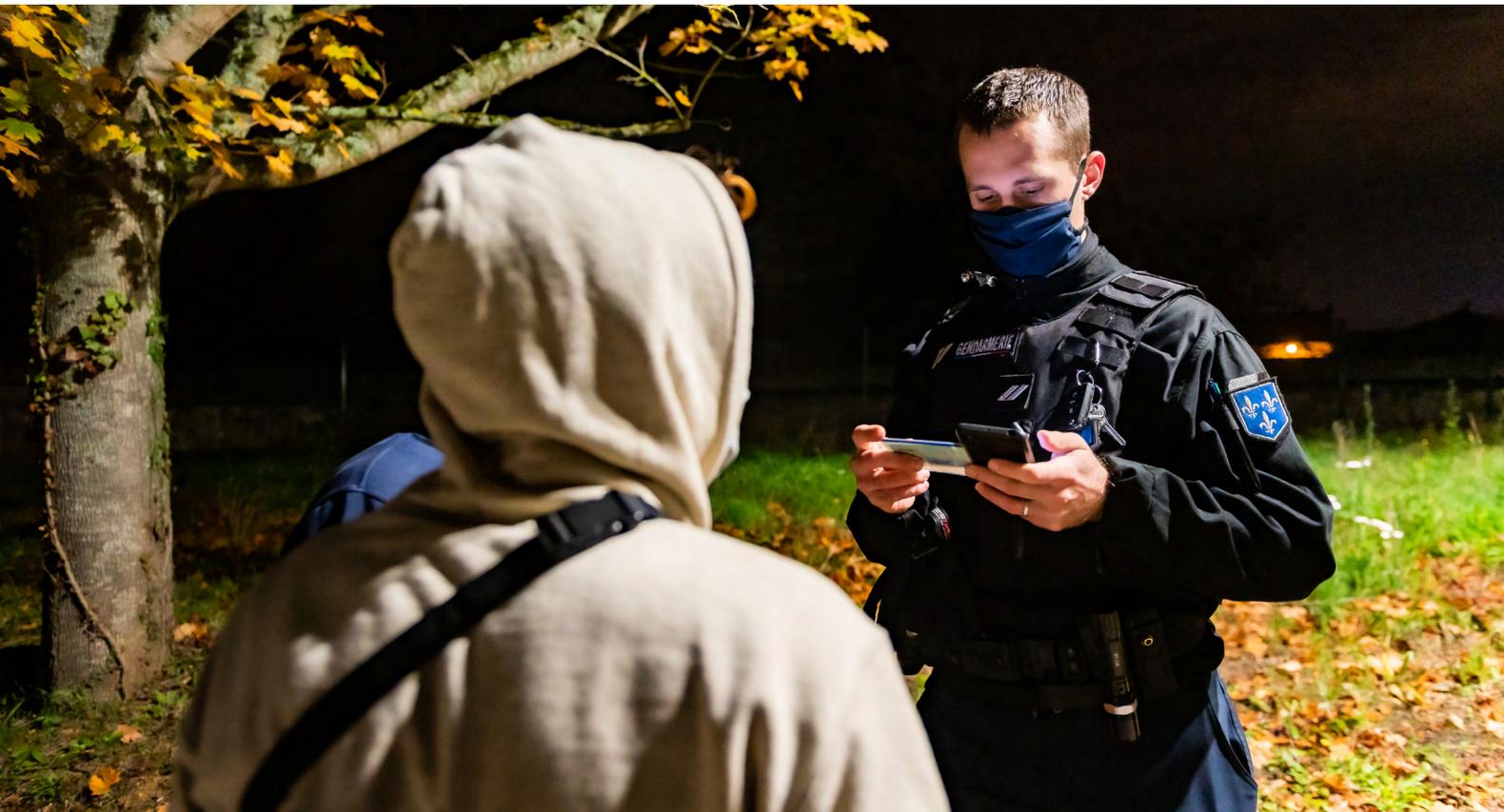
Enfin, des aménagements urbains sont réalisés dans les secteurs dangereux, en consultant les forces de l'ordre, pour en réduire les risques.



## UNE POLICE RENFORCÉE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

Les bassins de vie de notre territoire ayant profondément changé ces dernières années, l'organisation de la Direction Départementale de la Sécurité Publique en Essonne devait être adaptée à la réalité de la délinquance et à la situation de chaque territoire. Cette réforme, effective depuis septembre 2020, a consisté à :

- ▶ **Maintenir les commissariats existants avec à leur tête un interlocuteur fiable, présent, disponible et compétent aux côtés des maires.** Ils demeurent ouverts 24h/24h et assurent la police secours, la coordination avec les polices municipales, l'enregistrement des dépôts de plainte, l'accueil du public et des victimes, le traitement judiciaire de proximité, de premier niveau, les relations avec les élus, l'animation des « groupes de partenariat opérationnel » (GPO) et les Brigades Spécialisées de Terrain (BST) attachées à un quartier
- ▶ **Créer cinq commissariats d' « agglomération » cohérents avec les bassins de vie et de délinquance, dirigeant des pôles « gestion opérationnelle » et « investigations judiciaires » importants afin d'assurer une mutualisation et une spécialisation des effectifs**
- ▶ **Créer des Brigades Anti-Criminalité d'agglomération, avec des effectifs cibles, afin de garantir une professionnalisation et un attrait pour la fonction ainsi qu'un fonctionnement pérenne de 14 équipes de jour comme de nuit sur l'ensemble du territoire en zone police.** Les équipes travaillent ainsi sur leurs agglomérations respectives mais en fonction d'objectifs de proximité définis dans les Groupes de Partenariat Opérationnel

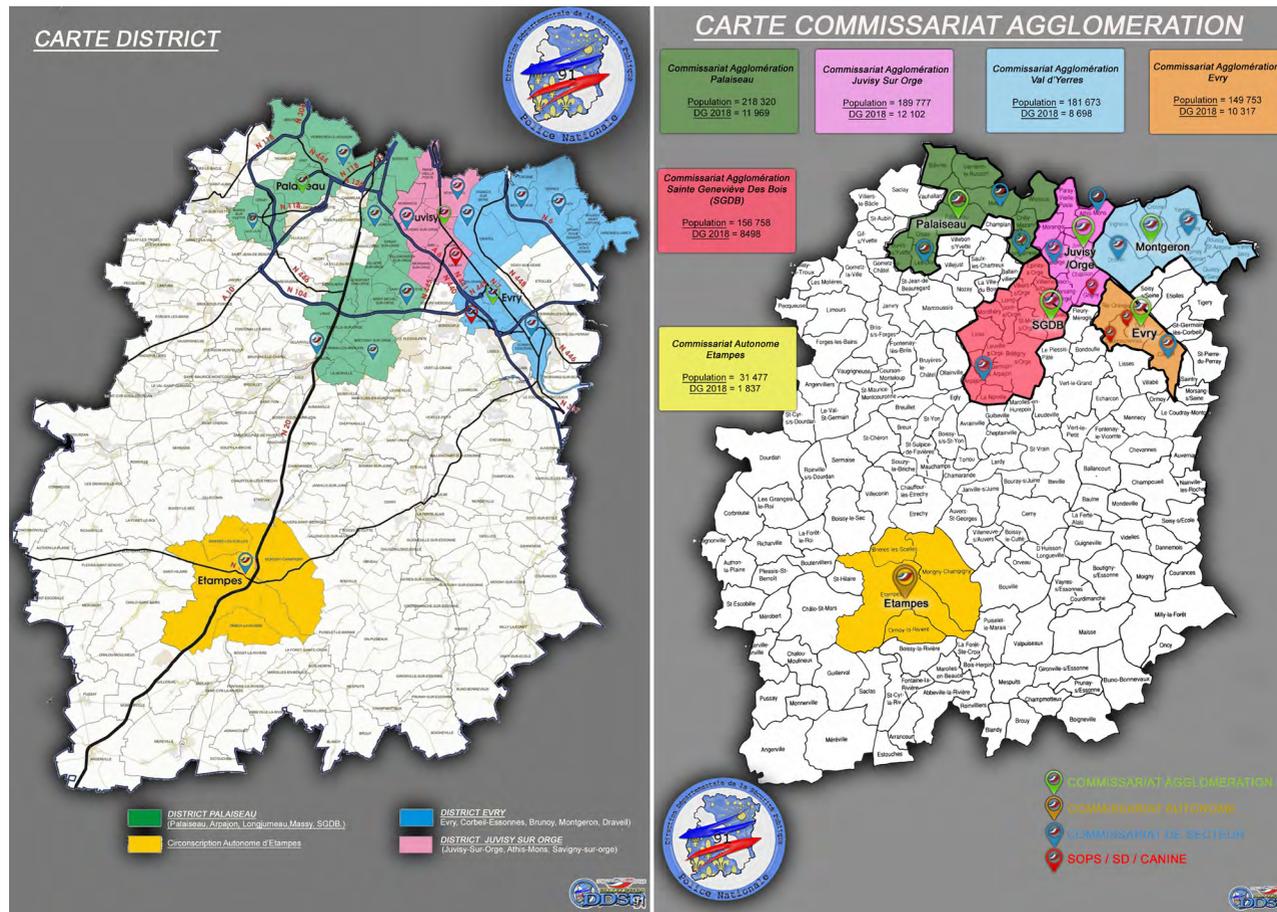




Cette réorganisation s'accompagne d'engagements de services afin d'assurer la présence de l'État auprès des collectivités :

- ▶ Une information annuelle sur l'organisation des services de la DDSP et leurs missions
- ▶ La communication d'indicateurs tant qualitatifs que quantitatifs : chaque trimestre : trois indicateurs de qualité du service rendu à la population. Il s'agit du pourcentage des appels au 17 pris en moins de 45 secondes, du délai moyen d'intervention suite à un appel au 17 (en minutes) et du délai moyen d'attente pour déposer plainte (en minutes) ; chaque mois : les statistiques de la délinquance et le bilan des actions menées dans le cadre des Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO)
- ▶ Des réunions bilatérales régulières avec la CSP d'agglomération

Cette réorganisation de la DDSP fera l'objet d'évaluations régulières afin d'opérer des ajustements qui s'imposeraient.



**45**  
quartiers identifiés pour l'implantation des bataillons de la prévention



## LA PRÉVENTION EN DIRECTION DES JEUNES

### Les bataillons de la prévention

Lors du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier dernier, le Premier ministre a réaffirmé l'engagement du Gouvernement en faveur des quartiers prioritaires et rappelé l'objectif qui guide notre action en matière de politique de la ville : que la République soit partout chez elle, en apportant des réponses concrètes aux attentes exprimées par nos concitoyens dans ces territoires. La première des attentes auxquelles doit répondre l'État est la sécurité. Le Gouvernement entend créer 300 nouveaux postes d'éducateurs en prévention spécialisée et 300 adultes-relais formés à la médiation sociale. L'objectif de ces « bataillons de la prévention » est double : prévenir le passage à l'acte délinquant mais également aller vers les jeunes.

45 quartiers ont ainsi été identifiés, dont trois pour l'Essonne : le QPV « La Grande Borne – Le Plateau » dans les communes de Grigny, Viry-Châtillon, avec 4 à 6 médiateurs et 4 à 6 éducateurs envisagés ; le QPV « Grigny 2 » à Grigny avec 4 à 6 éducateurs et 4 à 6 médiateurs envisagés (adultes relais) ; le QPV « Les Tarterêts » à Corbeil-Essonnes avec 4 à 6 éducateurs et 4 à 6 médiateurs envisagés (adultes relais).

Le recrutement des éducateurs et médiateurs interviendra entre le septembre et décembre 2021.



## Lutter contre la marchandisation des corps et la prostitution des mineurs

Les services de l'État, en lien avec le Conseil départemental, l'Union des Maires de l'Essonne et diverses associations, ont lancé plusieurs actions visant à lutter contre la marchandisation des corps et la prostitution des mineurs. Ainsi, des formations auprès des professionnels, des sensibilisations auprès des jeunes des missions locales et des collèges et lycées (vidéos, théâtre forum, outil Michetomètre) ont été conduites. Une consultation pour les jeunes en situation de prostitution et leurs éducateurs a été ouverte à Evry-Courcouronnes, après Massy et Etampes. En juin 2021, une consultation a été lancée auprès des professionnels travaillant avec des adolescents pour identifier des pistes de travail pour mieux prévenir le phénomène et accompagner les victimes.

## La sécurité routière et la prévention à l'égard des jeunes conducteurs

En Essonne, on comptabilise sur les 5 années 2016-2020, 8932 victimes (blessés et blessés hospitalisés) dont 1627 jeunes de 18-24 ans. Les jeunes de 18-24 ans représentent donc 18% des victimes, tous usagers confondus.

Différentes actions sont organisées, dans le cadre du Plan Départemental de Sécurité Routière (PDASR), au sein des établissements scolaires permettant de les sensibiliser dès le plus jeune âge grâce à des ateliers de conduite avec des véhicules électriques sur un lieu fermé à la circulation.

Concernant les usagers de deux roues motorisés, des actions sont réalisées tous les ans pour les sensibiliser au risque spécifique «deux roues motorisés». Des journées «jeunes permis» sont ainsi organisées par les forces de l'ordre afin d'améliorer les comportements.

Le service éducation et sécurité routières intervient également auprès des jeunes avec des ateliers sur l'alcool, les stupéfiants, la vitesse, mettant en avant, vidéos à l'appui, les risques qu'ils peuvent prendre pour eux-mêmes et pour les autres.



## LA LUTTE CONTRE LE SÉPARATISME

Réunion de la CLIR en présence du Premier ministre, 9 décembre 2020

La préfecture de l'Essonne mène un travail actif dans le cadre de la lutte contre le séparatisme islamiste et le communautarisme, et leurs expressions dans l'espace public.

Cette lutte contre le(s) séparatisme(s) se traduit par la mise en place d'une stratégie territoriale de contrôle et d'une cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) dans le cadre de l'instruction ministérielle du 27 novembre 2019.

Cette instance, présidée par le Préfet, est composée de l'autorité judiciaire ainsi que de l'ensemble des services de l'État et acteurs spécifiques qui sont sollicités selon les thématiques abordées. Réunie mensuellement, elle a pour objet le partage de l'information émanant des acteurs de terrain, la réalisation d'un diagnostic territorial afin de déterminer les structures devant faire l'objet d'un contrôle (associations, commerces, écoles hors contrat) et la coordination des contrôles administratifs ou dans le cadre d'un comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF).

Au 1er juin 2021, on comptabilise :

- ▶ 81 contrôles réalisés depuis octobre 2019 dont 31 effectués en 2020 malgré la période de confinement
- ▶ 9 fermetures administratives temporaires dont 4 réalisées en 2020



Par ailleurs, afin de mobiliser les acteurs de terrain, un plan d'actions de sensibilisation aux valeurs de la République, au principe de laïcité et à la détection des signaux faibles a été déployé en Essonne depuis 2019 avec le ministère de l'Intérieur à destination des personnels et des principaux acteurs du territoire. L'objectif est d'informer, d'outiller et de professionnaliser les participants et acteurs locaux afin de créer un maillage territorial de remontées d'informations.

Au 1er juin 2021, c'est un total d'environ 800 personnes qui ont déjà été formées :

► 2019

5 sessions ont été réalisées pour un total de 318 personnes sensibilisées

► 2020

14 sessions de formations ont été conduites à destination des personnels de services publics ainsi que des élus, des représentants du monde sportif, associatif, des chefs d'entreprises et les personnels encadrant de l'Education nationale de l'Essonne réunissant plus de 325 personnes au total

► 2021

8 sessions de sensibilisation ont été réalisées dont 4 à destination des adultes relais, réunissant environ 140 personnes au total

Ces actions seront étendues en 2021 aux personnels des tribunaux judiciaires, aux acteurs du monde médical, aux responsables d'entreprises de sécurité privée et au personnel communal des mairies désireuses de s'engager dans cette démarche.

En effet, pour agir plus efficacement et plus concrètement, une coopération et un dialogue sont essentiels entre l'État et les acteurs de terrain notamment les collectivités. La mobilisation doit être à la hauteur de cet enjeu.

La loi confortant les principes républicains viendra conforter les outils à disposition des pouvoirs publics pour lutter contre les communautarisme et le séparatisme.

## LES INTERVENTIONS MARQUANTES DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Établissement public départemental administré par un conseil d'administration, le service départemental d'incendie et de secours est placé, pour son activité opérationnelle, sous l'autorité du préfet.

Les équipes du SDIS ont été particulièrement mobilisées dans le cadre d'interventions sur différents feux nécessitant des moyens importants : feu d'usine avec matières dangereuses, feu dans plusieurs casses et concession automobiles, incendie d'une église, feux de récolte ainsi que de câbles électriques dans une galerie souterraine passant sous un centre commercial.

Un renfort secours nautique et cynotechnique a été envoyé dans les Alpes Maritimes dans le cadre de la recherche des disparus suite à la tempête Alex survenue le 2 octobre dans les Alpes Maritimes. 12 sapeurs-pompiers des GOS secours nautiques des Sdis d'Ile-de-France ont été dépêchés en renfort, dont des sapeurs-pompiers du GOS secours nautique du Sdis 91.

Le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux (GRIMP) a réalisé une manœuvre au parc éolien de Boissy-la-Rivière. L'exercice consistait à évacuer une victime dans le hub d'une éolienne (nez de l'éolienne), à 80 mètres de hauteur. 15 agents et 4 véhicules ont été engagés sur cette manœuvre organisée en partenariat avec les sociétés NORDEX et JP Energie Environnement dans le cadre de la convention signée début juillet 2020 et de l'implantation du nouveau parc éolien (6 éoliennes).

Utilisé depuis 2017 au sein du Sdis de l'Essonne, le drone est principalement un outil d'aide à la décision mis à profit du Commandant des Opérations de Secours afin de lui fournir une vue aérienne de l'intervention.

En 2020, le GTO drone a été engagé sur 10 opérations de secours telles que des incendies en milieu naturel ou urbain, des reconnaissances de pollution en Seine ou encore des recherches de personne. En plus de ces engagements opérationnels, le GTO drone a réalisé 35 missions non opérationnelles au profit du Sdis ou de ses partenaires. Le drone a également été utilisé pour la mise à jour des plans d'Établissements Répertoriés, des exercices et d'autres opérations de communication.





# PRÉPARER LE TERRITOIRE

« Dynamisme,  
solidarité et  
développement durable »



## LES SOLIDARITÉS EN ACTION

Visite au Secours Populaire de l'Essonne en avril 2021

### Lutte contre la pauvreté et le service public pour l'insertion et l'emploi

#### UNE CONTRACTUALISATION AVEC DES OBJECTIFS RENFORCÉS ENTRE L'ETAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'avenant 2020 de la contractualisation entre l'Etat et le Conseil départemental se développe avec 26 actions dont 12 nouvelles par rapport à 2019 et un financement par l'Etat qui passe de 1,3M€ en 2019 à 2,2M€ en 2020.

Le Conseil départemental a exprimé son intérêt pour l'appel à projet national relatif au développement d'un service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Il se concrétise cette année par l'appui de l'Etat (480 K€) pour l'émergence d'un consortium pour la mise en œuvre en Essonne d'un SPIE qui rassemble déjà autour du Conseil départemental, 5 EPCI, les services de l'Etat, Pôle emploi et la Caisse d'allocations familiales (CAF).

### L'emploi au coeur des dispositifs d'insertion

Dans le département, 7 leviers d'action majeurs sont déployés :

#### LE PILIER EMPLOI DES CONTRATS DE VILLE

Les 39 quartiers prioritaires de la politique de ville (QPV) de l'Essonne répartis sur 23 communes accueillent près de 12 % de la population du département (soit environ 150 000 personnes) dont plus de 70 % au sein de l'agglomération Grand Paris Sud. Avec la crise, la baisse de 7 % du taux de chômage sur un an enregistrée en 2019 dans ces QPV a été effacée. En 2020, 11,3 M€, hors rénovation urbaine, ont financé les projets des contrats de ville portés par les collectivités et les acteurs associatifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

21,4% (2,4 M€) de cette même enveloppe 2020 sont venus appuyer des actions relevant du développement économique et de l'emploi, dont 1,3 M€ au profit d'actions portées par des associations, 300 k€ pour les agglomérations et 530 k€ pour les mairies.



## L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Au 31 décembre 2020, 44 structures sont conventionnées au titre de l'insertion par l'activité économique :

- ▶ 12 Entreprises d'Insertion dont 3 régies de quartiers, représentant un total de 112 ETP d'insertion financés pour 1,18 M€
- ▶ 3 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) représentant un total de 210 ETP d'insertion financés pour un montant total de 0,9 M€
- ▶ 6 Associations Intermédiaires représentant un total de 291 ETP d'insertion financés pour 0,4 M€
- ▶ 23 porteurs d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) pour un total de 37 chantiers représentant 292 ETP d'insertion pour un montant de 6 M€

Avec la crise sanitaire et la crise économique qui en découle la majorité des structures de l'IAE a enregistré une baisse d'activité en 2020 avec une diminution du chiffre d'affaires d'au moins 10 %. Les activités liées au secteur du bâtiment ont notamment été fortement impactées. L'ensemble des structures a cependant pu avoir recours au dispositif d'activité partielle et l'Etat, dans le cadre du Fonds de Développement de l'inclusion (FDI), leur a également apporté un soutien financier exceptionnel (2,4 M€).

Ce soutien massif a permis à la fois de réaliser le nombre d'ETP d'insertion conventionné en début d'année sur le département avec un accompagnement socio-professionnel y compris pour les heures non travaillées, et de maintenir la dynamique de développement du secteur en accompagnant de nouveaux projets ou le développement de structures existantes représentant 239 nouveaux ETP d'insertion professionnelle.

## LES EMPLOIS FRANCS POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE RECRUTEMENT QUE SUBISSENT LES RÉSIDENTS EN QPV

Le dispositif a accompagné le recrutement de 631 résidents de QPV de l'Essonne soit un chiffre comparable à 2019. Les recrutements ont été réalisés à 81 % en contrat à durée indéterminée.

## LES CONTRATS AIDÉS

Les contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) : fin mai 2021, 711 PEC prescrits (438 en 2020 et 273 en 2021) dont 116 PEC Jeunes et 44 PEC QPV.

Les contrats initiatives emploi (CIE) : 26 CIE en 2020 et 259 en 2021 au 12 juin.

## LE PLAN RÉGIONAL POUR L'INSERTION DES JEUNES (PRIJ)

Depuis le démarrage du PRIJ en 2018, 480 jeunes ni en emploi ni en formation résidant en QPV PRIJ ont été repérés par 33 référents de parcours. 102 sont en sorties positives.

## LA MOBILISATION DES ENTREPRISES POUR UNE DÉMARCHÉ GÉNÉRALE D'INSERTION

La démarche « Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises » (PAQTE) vise à mobiliser les entreprises sur quatre axes d'intervention en faveur des publics des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville : offre de stages, alternance, méthode de recrutement sans discrimination, achats responsables. Elle est intégrée à la « La France, une chance, les entreprises s'engagent » qui propose un large éventail d'actions non réservées aux QPV (stages de 3e pour les collégiens de quartiers prioritaires, alternance et apprentissage, emplois francs, recrutement de travailleurs handicapés, partenariats entre les entreprises et les structures d'insertions par l'activité économique).

Si la crise sanitaire et ses conséquences économiques ont profondément impacté le nombre d'entreprises engagées (59 à fin 2020 contre 160 identifiées en 2019), la dynamique n'a pas été arrêtée puisque 2.294 personnes ont bénéficié de la démarche en 2020 (768 en 2019).

Visite de Brigitte Klinkert, ministre chargée de l'Insertion, au garage solidaire d'«Essonne Mobilités» à Orsay, en février 2021





## LA MOBILISATION POUR L'APPRENTISSAGE

Dans le cadre et le prolongement du plan de mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique, l'objectif est de structurer l'action de développement de l'apprentissage dans le département.

Quatre groupes de travail ont été mis en place :

► ORIENTATION (INCLUANT LE PRÉAPPRENTISSAGE) ET LA PRÉPARATION AU PROJET PROFESSIONNEL

► PRÉPARATION DES JEUNES À LA MISE EN RELATION AVEC L'ENTREPRISE

► ADAPTABILITÉ/COMPLÉMENTARITÉ DES OFFRES DE FORMATION ENTRE LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES - ACCÈS AU LOGEMENT

► COLLECTE D'INFORMATIONS ET DE LEUR MISE À DISPOSITION

A partir de mars 2021 l'activité de ces groupes s'est concentrée au sein d'une Cellule départementale Apprentissage avec pour objectif prioritaire d'orienter et accompagner des jeunes essonniers admis en CFA dans le cadre du dispositif CFA 6 mois et ne trouvant pas d'employeur.

Depuis septembre 2020, 1559 jeunes ont intégré un CFA au titre du dispositif « CFA 6 mois ». A la fin des 6 mois, 312 jeunes sont toujours suivis par la cellule avec une prise en charge des missions locales jeunes en lien avec le CIO.

En 2021, l'animation autour de l'apprentissage est renforcée par une assistance technique avec comme objectif de :

- Promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises du territoire, des jeunes, de leurs familles et des partenaires susceptibles de porter ce message
- Coordonner l'action des développeurs de l'apprentissage présents sur le territoire ainsi que des développeurs de l'alternance avec une attention particulière pour la coordination entre l'offre de formation et la demande de compétence des entreprises
- Sécuriser les parcours des jeunes en CFA par l'amélioration de la qualité de la formation en alternance
- Améliorer l'accès à l'apprentissage des jeunes suivis par les Missions locales et tout particulièrement issus des QPV
- Améliorer l'accès à l'apprentissage des personnes handicapées

## Un engagement durable en faveur de la rénovation urbaine

L'année 2020 a permis le passage en phase opérationnelle des projets de renouvellement urbain. Les trois projets NPNRU, sur les 14 que compte l'Essonne, encore en attente d'examen par le comité d'engagement ANRU à la fin 2019 (Plaine-Cinéastes à Epinay-sous-Sénart, Pyramides à Evry et Hautes Mardelles à Brunoy) sont aujourd'hui validés après examen du comité d'engagement.

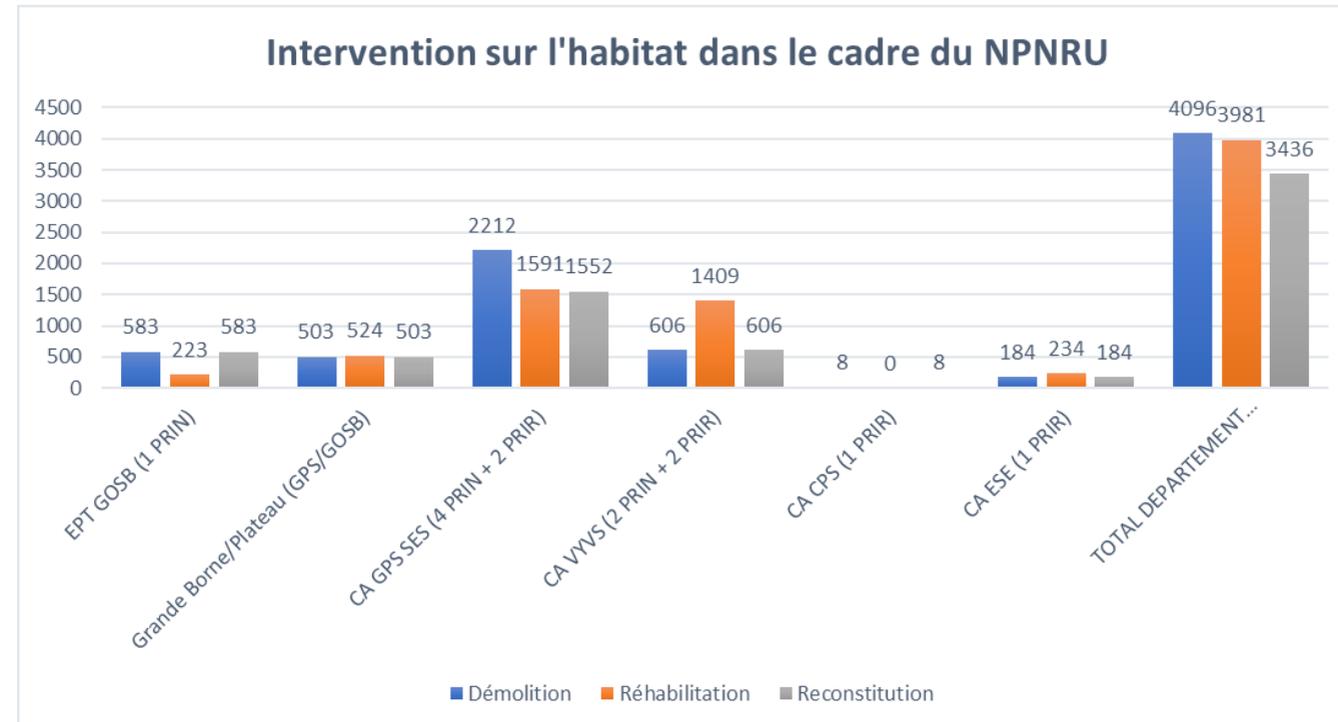
4 projets ont été requestionnés par les nouvelles équipes municipales sorties des urnes en 2020 (Epinay-sous-Sénart, Etampes, Savigny-sur-Orge et Corbeil-Essonnes). Les projets d'Epinay et d'Étampes ont pu être validés par les nouvelles équipes municipales, tandis que pour Savigny et Corbeil des approfondissements sont en cours. Trois conventions sont signées au 1er septembre 2021 (convention cadre GPS le 08/06/2020, conventions des quartiers Parc aux Lièvres le 25/05/2020 et Canal le 10/12/2020 à Évry-Courcouronnes) et trois autres sont finalisées (avenant à la convention cadre GPS, convention cadre VYVS, convention du quartier des Guinettes à Étampes).





L'identification à l'adresse des programmes de reconstitution de l'offre de logements a progressé (57% des programmes identifiés à l'adresse dans GPS et 75% pour VYVS) et elle reste à compléter. Les porteurs de projet, en collaboration étroite avec les maires et les bailleurs, doivent intensifier les efforts dans l'identification de ces programmes, à flécher en dehors des quartiers fragiles ;

Les premières revues de projets ont été tenues (Parc aux Lièvres la fin 2020 et Plateau à Ris-Orangis mi 2021). Elles se poursuivront avec une fréquence annuelle et seront coprésidées par le préfet et les porteurs de projet. Elles permettent notamment de s'assurer des avancées en matière de stratégie de l'habitat et d'identification de la reconstitution de l'offre et de la cohérence des interventions menées en parallèle sur le parc privé. Pour les quartiers ayant fait l'objet d'interventions au titre du premier programme, elles sont l'occasion de réaliser un bilan du PNRU.



Créée et déclarée d'intérêt national par décret du 26 octobre 2016, l'opération de requalification de la copropriété dégradée d'intérêt national (ORCOD-IN) Grigny 2 est la deuxième des trois ORCOD-IN en France. Son pilotage a été confié par ce même décret à l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF).

La copropriété Grigny 2 fait l'objet d'un troisième plan de sauvegarde, engagé en 2014 et prorogé en 2019 pour deux ans. Il doit permettre à court terme :

- ▶ La scission de la copropriété, composée d'un syndicat principal et de 27 syndicats secondaires
- ▶ la réalisation de travaux d'urgence, quand la santé et la sécurité des occupants sont menacées
- ▶ l'amélioration immédiate du cadre de vie et du lien social

Les pouvoirs publics ont poursuivi en 2020 et 2021 l'intense travail d'accompagnement et de redressement de la copropriété. Le comité directeur de l'Orcod-IN qui s'est réuni le 6 novembre 2020 a permis de dresser le bilan des actions entreprises et de convenir des actions restant à conduire prioritairement.

Des étapes importantes ont été franchies en 2020 et 2021. Ce résultat est le fruit de la mobilisation continue des acteurs du plan de sauvegarde afin de parvenir avec les équipes de maîtrise d'œuvre à la définition des programmes de travaux de mise en sécurité, de garantir l'adhésion des copropriétaires à ceux-ci et de veiller au respect du calendrier. Cette mobilisation se poursuit sur l'année 2021 car l'objectif est que l'ensemble des syndicats secondaires ait approuvé les travaux et que ceux-ci débutent au plus vite.

Le Premier ministre a ainsi annoncé, lors de son déplacement à Grigny le 29 janvier 2021 pour le Comité Interministériel des Villes, le financement à 100 % TTC des travaux d'urgence par l'ANAH. Cette mesure exceptionnelle et inédite en France permet de porter le total du financement de l'ANAH à 44,5M€ et marque l'engagement fort de l'État pour Grigny 2, dans l'objectif d'accélérer la mise en sécurité immédiate des habitants. Les premiers travaux d'urgence ont démarré mi-juillet 2021.

La requalification de Grigny 2 relève toutefois du long terme, et conduit à des choix forts qui résultent de l'état de dégradation préoccupant de la copropriété. En mars 2021, le Préfet de l'Essonne, le Préfet délégué à l'égalité des chances, le maire de Grigny et l'EPFIF ont ainsi rencontrés les propriétaires occupants afin de leur faire part du constat que le redressement de certains immeubles s'avérait impossible, constat qui avait conduit les pouvoirs publics à décider selon les cas de la démolition des immeubles concernés ou de leur transformation en logement social. Ces annonces, qui portent sur 1320 logements qui seront progressivement rachetés par l'EPFIF, marquent le point de départ d'une intervention d'ampleur pour Grigny 2 et d'un long processus qui place en son cœur l'accompagnement par les pouvoirs publics de chaque occupant actuel pour construire une solution de relogement correspondant à ses besoins, à Grigny ou ailleurs.



## Des projets de territoire pour préparer l'avenir

La période récente a été marquée par un accroissement significatif des démarches contractuelles ayant vocation à soutenir les collectivités dans leur projet de territoire, sans qu'il y ait de réelle mise en cohérence avec les différents programmes d'aide de l'État (contrats de ruralité, « Action cœur de ville », « Petites villes de demain », déploiement de France Service, etc.).

Une clarification et un regroupement de ces dispositifs étaient nécessaires. Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) poursuivent cette simplification en organisant l'ensemble contractuel autour des priorités qui structurent l'action publique d'aujourd'hui et de demain : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Signature du protocole d'engagement du CRTE sud-Essonne (CAESE, CCDH et CCEJR en août 2021



En Essonne, l'État a apporté des moyens financiers étendus et des moyens renforcés en ingénierie territoriale selon un découpage du département en six périmètres : CC2V – CCVE (sud-est), CAESE – CCEJR – CCDH (sud-ouest), CDEA (centre), GPS (nord-est), CAVYVS (nord-est), et CPL – CPS (nord-ouest). Les protocoles d'engagement ont été signés au cours de l'été pour une concrétisation des CRTE au cours du second semestre 2021.

## Déploiement des Espaces France Services



Inauguration de l'Espace France Services de Gif-sur-Yvette en mars 2021

Le déploiement du réseau France Services en Essonne, nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français, permet à chaque concitoyen d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne. Ce réseau poursuit 3 objectifs :

- ▶ Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils polyvalents
- ▶ Une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu d'un socle de 9 opérateurs
- ▶ Une qualité de service renforcée et homogène sur toutes les structures avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de service minimum identique à toutes les structures

Le socle opérateur (bouquet de services) est composé de la caisse d'allocations familiales, les ministères de l'Intérieur (ANTS), de la Justice, et des Finances publiques, les Caisses d'assurance-maladie et d'assurance vieillesse, la Mutualité sociale agricole, Pôle emploi et La Poste (9 opérateurs)

À ce jour, le réseau essonnien est composé de **17 structures réparties sur l'ensemble du territoire.**

Le travail de maillage se poursuit avec un objectif de labellisation de 26 structures en Essonne d'ici fin 2022.



## POUR UN CADRE DE VIE DYNAMIQUE ET DURABLE

### Un Agenda rural pour le sud de l'Essonne

Avec près de la moitié de sa superficie composée de surfaces agricoles utiles, l'Essonne est caractérisée par l'importance du fait rural sur son territoire. L'Etat est donc fortement engagé dans la mise en œuvre de l'Agenda Rural, priorité du Gouvernement. La déclinaison des 181 mesures nationales de l'agenda fait l'objet d'un suivi régulier. Un travail est engagé par les services de la préfecture, en étroite collaboration avec des élus des zones rurales, autour d'orientations prioritaires pour les territoires ruraux :

#### ▶ AMPLIFIER LA REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

Notamment au travers des commerces de proximité et de l'accessibilité à un bouquet de services publics et privés. Le programme « Petites villes de demain » a sélectionné 10 communes en Essonne, pour lesquelles des financements complémentaires de l'Etat viendront appuyer des projets structurants.

En outre, une réflexion est en cours sur la mise en place d'un « campus connecté » pour la rentrée 2022, permettant à des jeunes de suivre à distance des formations diplômantes en bénéficiant d'un tutorat, dans un tiers lieu dont la localisation sera à définir avec les intercommunalités concernées.

#### ▶ VALORISER LE POTENTIEL AGRICOLE DU TERRITOIRE

Les 3 EPCI du sud Essonne sont lauréats de l'Appel à Projets « Projet Alimentaire Territorial » financé dans le cadre du Plan de Relance, afin de renforcer les circuits courts de production et de consommation. Le Parc Régional du Gâtinais est un des 15 lauréats en Ile-de-France pour l'Appel à Projets « restauration des écosystèmes » pour la restauration de la trame bleue du Parc Naturel.

#### ▶ DÉVELOPPER LES TIERS-LIEUX EN ZONE RURALE

Pour renforcer le lien social, les alternatives aux mobilités pendulaires et favoriser l'accès à la culture. Un projet de création de label d'un « tiers-lieu rural » répondant aux besoins spécifiques des habitants de zones rurales (comprenant des usages élargis : espace culture, épicerie, café, laboratoire d'innovation agricole, campus connecté) est en cours de discussion avec l'Agence nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

#### ▶ RÉPONDRE AUX BESOINS D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Des petites communes rurales, afin de les aider à mettre en œuvre leurs projets d'aménagement ou de développement. Le déploiement de Volontaires Territoriaux d'Administration (VTA), cofinancés par l'Etat, est en cours d'étude.





## Le soutien de l'État aux projets des collectivités locales en territoire rural

L'effort financier spécifique de l'État pour accompagner les projets des communes et des EPCI dans les territoires ruraux s'est élevé à 6,6 M€ en 2020 et 2021:

L'État a mobilisé une enveloppe DSIL de 624 605 Euros dans le cadre des contrats de ruralité (ex : création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Limours à hauteur de 129 605 euros) et a cofinancé, à hauteur de 832 613 Euros, divers projets initiés par des Communes ou EPCI du Sud de l'Essonne.

Des financements complémentaires ont été débloqués en 2020 dans le cadre du plan de relance, dont ont bénéficié les territoires ruraux : 1 018 000 Euros dans le cadre de l'enveloppe DSIL, 745 076 Euros dans le cadre de l'enveloppe DETR (Ex de projet pour la DETR : travaux d'extension du groupe scolaire des Hauts Frenais à Ballainvilliers à hauteur de 200 000 euros).

Enfin, des financements DSIL en faveur de la relance ont été débloqués pour 2021 : 2 312 044 Euros pour le volet « Relance » et 2 755 125 Euros pour le volet « rénovation thermique des bâtiments publics (isolation des murs et de la toiture de l'école Jean Cocteau à MILLY LA FORET à hauteur de 402 672 euros).

## Le soutien à la culture

### OFFRIR UN NOUVEAU REGARD SUR LES TRACES DE NOTRE PASSÉ

Le territoire dispose d'un ensemble unique au monde de sites archéologiques témoignant des dernières populations de chasseurs-cueilleurs ayant habité notre département il y a environ 12 000 ans. Les fouilles récentes, ayant mis au jour des campements entiers laissés par des groupes humains à la fin du paléolithique, ont été l'opportunité pour l'État de mener, sous le haut patronage du Professeur Yves Coppens, l'ambitieux projet « dans les pas des derniers chasseurs-cueilleurs du sud de l'Île-de-France ». Lancé le 6 octobre 2020, il vise, en partenariat avec le Musée de la Préhistoire d'Île-de-France et le Musée d'Archéologie Nationale, à valoriser ces vestiges exceptionnels auprès des publics en les invitant, au cours d'un itinéraire initiatique épousant notamment le cours du fleuve Seine, à découvrir les premiers peuplements de la région.

### PERMETTRE LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

La poursuite des chantiers liés au patrimoine a été assurée, sans retard ni dégradation de qualité, durant le confinement de mars-avril et la crise sanitaire tout au long de 2020. Les dossiers d'urbanisme ont été traités sans aucun retard, le suivi des chantiers sur monuments historiques s'est poursuivi avec des rendez-vous sur site réguliers et un accompagnement au plus près des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre. La communication a été maintenue avec les communes pour les accompagner, dès l'automne, dans leur projet de relance et sans les impacter par des retards de traitement.

Par la création d'ici la fin 2021 du Centre Art Architecture Paysage et Patrimoine (CAAPP), l'État a soutenu la synergie, entretenue depuis 2017, entre l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville et l'association d'architecture expérimentale Bellastock, afin de doter la communauté éducative francilienne d'un lieu inédit d'expérimentation pluridisciplinaire d'échanges pédagogiques et pratiques. Pour donner les moyens de cette valorisation du patrimoine bâti et paysager, culturel et artistique du Grand Paris, l'État a fourni un appui financier de 577 286 € et a inscrit le Centre dans le prochain CPER 2021-2027.

Par ailleurs, l'État a souhaité profiter de la campagne sur les villes nouvelles pour réaffirmer l'intérêt des constructions récentes, leur lien avec le patrimoine ancien et souligner toutes les potentialités que leur ré-adaptation recèle. En ce sens, le Préfet a attribué seize labellisations « architecture contemporaine remarquable » pour préserver ces marqueurs forts de notre paysage architectural.

Enfin, l'État œuvre à la préservation de l'identité patrimoniale du département en réitérant le soutien financier qu'il porte aux projets de restauration des monuments historiques (315 280 € pour la restitution hydro-écologique de la Juine et de ses annexes par exemple).

### IMPULSER L'ANIMATION CULTURELLE DU TERRITOIRE AU TRAVERS DES MICRO-FOLIES

L'accessibilité, en particulier en période de confinement, aux grandes institutions culturelles est très inégale. C'est pourquoi l'État a soutenu la création de nouveaux lieux de convivialité offrant à tous un accès privilégié à des collections d'œuvres numériques uniques : les Micro-folies aujourd'hui accessibles sur les territoires d'Evry-Courcouronnes, de Grigny, de Brunoy, d'Épinay-sous-Sénart et de Saint-Michel-sur-Orge et très prochainement à Sainte-Geneviève-des-Bois et sur le territoire de Grand Paris Sud à travers un dispositif itinérant porté par l'association Culture 360.

Au vu de leur mise en œuvre dynamique et de leur réception enthousiaste, il a été décidé d'accélérer leur déploiement sur le département en apportant un financement du coût d'installation à hauteur de 80 % et un soutien logistique dans le fonctionnement.

Cinq nouvelles communes ont déjà répondu à l'appel à projets pour l'année 2021 et deux se sont positionnées pour l'année prochaine. L'objectif est de créer un véritable réseau des Microfolies en Essonne afin de partager les initiatives et les programmations et de permettre de mettre en valeur toute la richesse du département de l'Essonne au travers de ces nouvelles structures et en partenariat avec le Conseil Départemental.



# ZOOM SUR L'ÉTAT EN MOUVEMENT

« Au service de  
l'Essonne et  
de ses habitants »



## UNE ORGANISATION AJUSTÉE

### AU SERVICE DE L'INSERTION : UNE DIRECTION DÉPARTEMENTALE UNIQUE POUR L'EMPLOI, LE TRAVAIL ET LES SOLIDARITÉS

Issue de la fusion entre la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) permet tout particulièrement le déploiement intégré des politiques publiques d'insertion sociale et d'intégration par le logement et l'emploi (service public de l'insertion par l'emploi et service public de la rue au logement).

La DDETS assure ainsi notamment la prise en charge spécifique et adaptée des personnes vulnérables, la mise en œuvre des stratégies transversales prioritaires dans les domaines de la protection économique et sociale, (un jeune une solution, stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, logement d'abord, politique de résorption des bidonvilles, insertion par l'activité économique, politique de l'asile et d'intégration des étrangers primo arrivants dans le cadre de la stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés).

### JEUNESSE ET ÉDUCATION : RENFORCER LES SYNERGIES

Au 1er janvier 2021, dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'Etat, les services départementaux en charge de la jeunesse, du sport et de la vie associative ont été intégrés à ceux de l'Education nationale. Ce rapprochement favorise une approche plus intégrée de l'action de l'Etat dans tous les temps de l'action éducative : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

### UN SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN UNIQUE POUR LA PRÉFECTURE ET LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES

La création du Secrétariat Général Commun Départemental, service déconcentré à vocation interministérielle qui exerce ses missions sous l'autorité du préfet de département et sous l'autorité fonctionnelle des chefs de services est effective depuis le 1er janvier 2021. Ce service regroupe les anciens services supports de différentes administrations de l'État au niveau départemental.

Il assure la gestion des fonctions et moyens mutualisés en matière budgétaire, d'achat public, d'affaires immobilières, de systèmes d'information et de communication, de logistique, de ressources humaines, de relation avec la médecine de prévention et de mise en œuvre des politiques d'action sociale au bénéfice des structures suivantes : Préfecture et sous-préfectures, DDT, DDPP, DDETS. Il conduit également la gestion de la cité administrative en lien avec le Tribunal Judiciaire et le Conseil Départemental.



Il regroupe une centaine d'agents, en gère environ 900 ainsi que 6 sites et plusieurs projets immobiliers importants (construction de la sous-préfecture de Palaiseau, rénovation énergétique de la cité, implantations des services de la DDETS..).

## 50 ANS APRÈS SA CRÉATION, UN PROJET DE RÉNOVATION EN PROFONDEUR DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE



La cité administrative d'Evry-Courcouronnes, qui fêtera en novembre 2021 les 50 ans de son inauguration par le Président de la République Georges POMPIDOU, bénéficie d'un projet de rénovation d'un montant de 23 M€. Ce projet prévoit l'amélioration de la performance thermique des bâtiments, ainsi que la densification de leur usage, permettant d'accueillir 82 agents supplémentaires. Les travaux seront réalisés en site occupé à partir de la fin de l'année 2021 et pour une durée de 2 ans.

## BAROMÈTRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET FEUILLE DE ROUTE INTERMINISTÉRIELLE : DES MÉTHODES DE PILOTAGE RENOUVELÉES ET TRANSPARENTES

Le 13 janvier 2021, la ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques a lancé un baromètre en ligne pour suivre les principales réformes menées depuis trois ans. Régulièrement complété et mis à jour, consultable à une maille départementale, il comporte les résultats de 43 politiques publiques prioritaires.

En outre, lors du 5ème Comité Interministériel de la Transformation Publique réuni à Mont-de-Marsan en février 2021, il a été décidé qu'une feuille de route interministérielle sera établie pour chaque préfet, de région ou de département, afin d'identifier les axes prioritaires de l'action de l'État dans ces territoires. Cette feuille de route vise à donner aux préfets un mandat interministériel sur trois ans et à renforcer leur rôle de pilotage et d'animation des services et opérateurs de l'État, à cadre organisationnel inchangé. Elle doit favoriser une priorisation des enjeux liés à la mise en œuvre des politiques publiques, afin de mieux répondre aux besoins d'intérêt général. La feuille de route interministérielle du préfet de l'Essonne est en cours de validation ; elle prendra également en compte les propositions formulées dans le cadre de la lettre de mission adressée par le Premier ministre au préfet, en mars 2021, afin de renforcer l'action de l'État en Essonne.



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**NOUS  
SUIVRE**

---



[www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr)